

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085

MÉMOIRE RELATIF AU PARC RÉGIONAL INTER-NATIONS

Déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
dans le cadre du projet de parc éolien Nicolas Riou dans les MRC
des Basques et de Rimouski-Neigette

16/10/2015

Par le conseil d'administration provisoire de la Société de Gestion Inter-Nations



TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de la société de gestion Inter-Nations	2
1.1 Historique des démarches entreprises par la MRC des Basques concernant le TNO Boisbouscache	2
1.2 Entente de gestion entre la Première Nation Malécite de Viger et la MRC des Basques	2
1.3 Mise en place de la société de gestion Inter-Nations	3
2. Présentation du projet de Parc Régional Inter-Nations	3
2.1 Territoire concerné	3
2.2 Secteurs de développement projetés	4
2.3 Étapes à venir	6
3. Liens/impacts du projet de parc éolien avec le Parc Régional Inter-Nations	6
3.1 Les gestionnaires du PRIN, partenaires du projet éolien	6
3.2 Un territoire dont les éléments sensibles ont été préservés par le RCI de la MRC des Basques	6
3.4 Des actions à mettre en œuvre en composant avec l'implantation des éoliennes pour un des secteurs de développement du PRIN	7
3.5 Un potentiel de financement non négligeable	7
4. Position du C. A. provisoire du Parc Régional Inter-Nations	7
5. Annexes :	7

1. Présentation de la société de gestion Inter-Nations

1.1 Historique des démarches entreprises par la MRC des Basques concernant le TNO Boisbouscache

En 1995, le Service d'aménagement de la MRC des Basques en collaboration avec la Corporation de développement économique et touristique des Basques a réalisé une « étude préliminaire des ressources de la partie Nord-Ouest de l'aire commune publique 1108-B ». Depuis, des efforts constants ont été déployés par le milieu dans le but de mettre en valeur de façon optimale et durable les ressources du Territoire Non Organisé (TNO) Boisbouscache pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

Le concept, s'il y a eu des appellations variées et pris des formes diverses au cours du temps et au gré des programmes gouvernementaux susceptibles de soutenir la démarche (Écosociété, Forêt de proximité, Parc Régional Éclaté, etc.) a toujours visé le développement du territoire public et la démocratisation de son accès. Les droits du Club Appalaches et leur présence sur le territoire public ont malheureusement été une entrave à la concrétisation des projets mis de l'avant durant les dernières décennies.

En 2013, c'est dans le cadre du développement plus large de l'ensemble du territoire public de la MRC des Basques que s'inscrit le projet de Parc Naturel Régional. Le 24 mars 2013, la MRC des Basques adopte une résolution d'intention de partenariat avec la Première Nation Malécite de Viger (PNMV) qui souhaite également mettre l'emphase sur la mise en valeur de cette partie de son territoire ancestral. Le 14 juin 2013, l'Assemblée Nationale du Québec adopte à l'unanimité la Loi privée no 206 permettant la création par la MRC d'un OSBL pour faire la gestion du Parc régional. C'est le règlement no 207 de la MRC des Basques qui détermine l'emplacement du Parc régional Inter-Nations (PRIN) le 25 septembre 2013.

1.2 Entente de gestion entre la Première Nation Malécite de Viger et la MRC des Basques

Mme Anne Archambault Grand Chef, au nom du Conseil de la Première Nation Malécite de Viger et M. Bertin Denis préfet, au nom de la MRC des Basques, ont signé officiellement l'entente particulière sur la gestion et la mise en valeur du Parc Régional Inter-Nations lors d'une conférence de presse le 19 août 2014 dans les locaux de la Première Nation à Cacouna. Cette entente prévoit notamment un partage égalitaire des dépenses et des revenus associés à la gestion du projet.

1.3 Mise en place de la société de gestion Inter-Nations

Depuis le printemps 2013, un comité de travail composé de représentants de la PNMV et de la MRC des Basques s'est réuni à de nombreuses reprises afin de jeter les bases du projet de PRIN en tenant compte de l'historique des études et projets préalables menés par la MRC et en incluant les intentions de la PNMV.

Un plan stratégique de développement rassemblant l'ensemble des éléments a été réalisé et déposé au printemps 2014 aux conseils des deux entités (voir en annexe). Ce document définit les bases, les orientations et les priorités de développement économique, culturel et touristique du projet. Il s'agit d'une étude de pré faisabilité qui fait la synthèse des réflexions menées depuis plusieurs années, intègre la vision de la PNMV et détermine plusieurs projets porteurs.

Des démarches ont alors été entreprises afin de mettre en place la société de gestion Inter-Nations qui assurera le suivi du projet dans son ensemble, conformément au plan stratégique de développement. À l'heure actuelle, c'est un conseil d'administration provisoire composé de deux représentants de la PNMV et de deux représentants de la MRC qui est en charge du dossier en attendant la constitution officielle de la société de gestion.

2. Présentation du projet de Parc Régional Inter-Nations

2.1 Territoire concerné

Le projet de PRIN vise l'ensemble des terres publiques présentes sur le territoire de la MRC des Basques et coïncidant avec le territoire ancestral de la PNMV :

- environ 220 km² en grande forêt publique :
 - o 150 km² sur lesquels le Club Appalaches détient des droits de chasse et pêche;
 - o 43 km² gérés par la Réserve Faunique Duchénier;
 - o 25 km² en territoire libre.
- les 45 km² de **Terres Publiques Intramunicipales** dont la gestion est assumée par la MRC des Basques.

Cinq pôles ou secteurs de développement ont été définis (voir image ci-dessous).

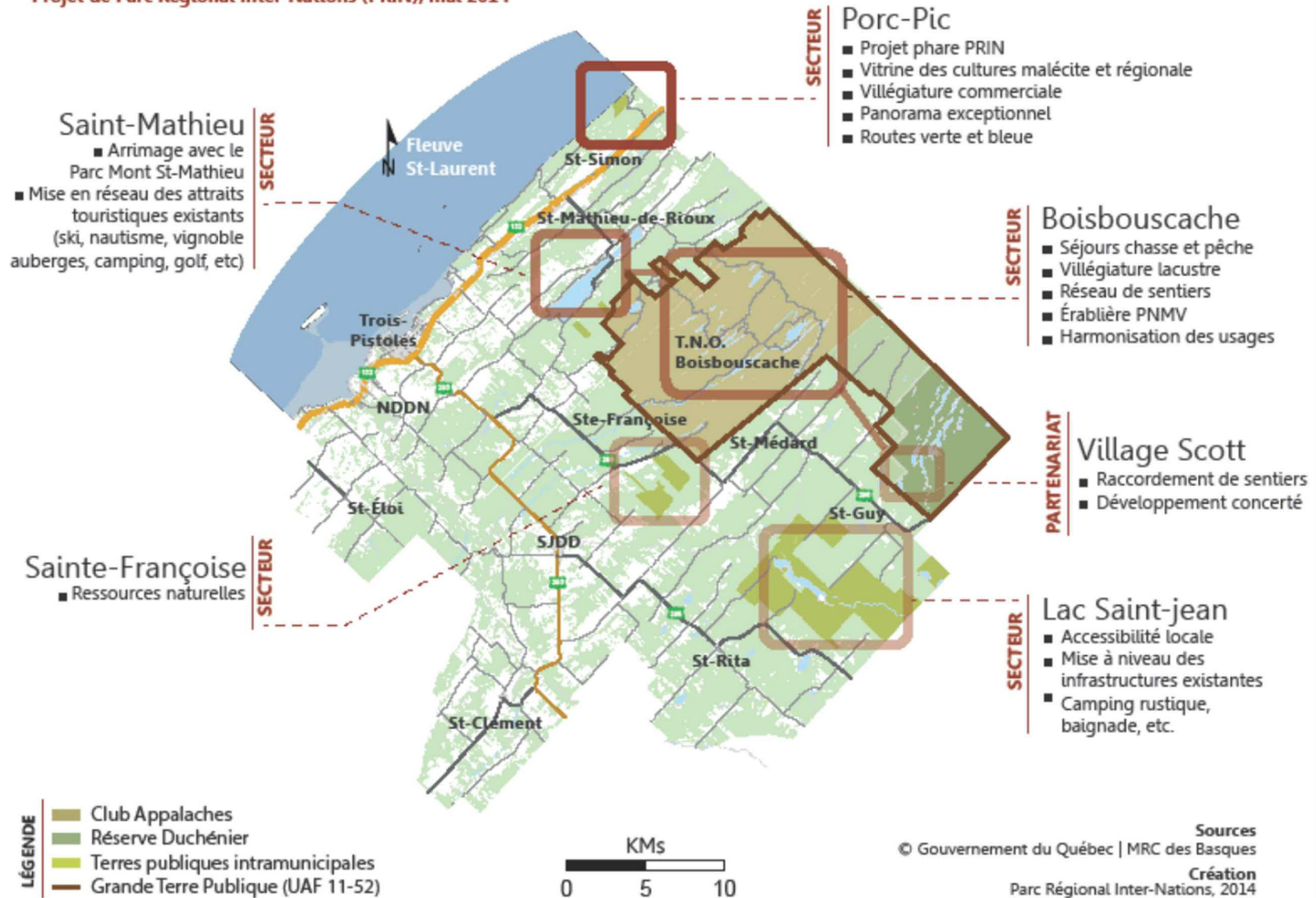


2.2 Secteurs de développement projetés

La carte ci-dessous synthétise, pour chacun des secteurs de développement, les atouts et projets porteurs ciblés dans le Plan Stratégique de Développement.

SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT PROJÉTÉS

Projet de Parc Régional Inter-Nations (PRIN), mai 2014



2.3 Étapes à venir

La Société de gestion Inter-Nations, par l'entremise de son C. A. provisoire puis de son C. A. officiel, assurera la mise en œuvre du plan d'action présenté en consultation publique au cours de l'automne 2014 (voir en annexe).

Ce plan d'action prévoit la réalisation d'études de marché ciblées afin de valider ou ajuster les orientations du PSD ainsi que la mise en œuvre d'actions terrain à court terme lorsque le contexte est favorable.

Un travail constant de concertation avec le milieu (municipalités locales, citoyens des Basques, membres de la PNMV) ainsi qu'un esprit de partenariat avec les organismes locaux et régionaux impliqués ou concernés par les projets constituent la base du processus.

3. Liens/impacts du projet de parc éolien avec le Parc Régional Inter-Nations

3.1 Les gestionnaires du PRIN, partenaires du projet éolien

Si la PNMV et la MRC des Basques se sont associées pour la mise en place du PRIN dès le printemps 2013, elles se sont également engagées dans un partenariat de nature régionale en faveur du développement de l'énergie éolienne en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent. Suite à différentes études menées par les promoteurs et à l'analyse effectuée par Hydro-Québec, il a été déterminé en décembre 2014 que le secteur d'implantation le plus favorable se trouvait être le TNO Boisbouscache. La PNMV et la MRC des Basques en ont donc pris acte et ont continué d'appuyer la démarche dans une optique de développement communautaire du territoire.

3.2 Un territoire dont les éléments sensibles ont été préservés par le RCI de la MRC des Basques

La MRC des Basques, en adoptant son RCI no 154 encadrant l'implantation d'éoliennes sur le territoire, s'est assurée de préserver les zones les plus sensibles du TNO Boisbouscache (paysages et quiétude aux abords des plans d'eau d'importance).

3.4 Des actions à mettre en œuvre en composant avec l'implantation des éoliennes pour un des secteurs de développement du PRIN

Parmi les secteurs de développement du projet de PRIN, le TNO Boisbouscache est celui qui sera touché par la concrétisation du projet de parc éolien. S'il n'est pas le secteur phare du PRIN (le secteur Porc-Pic dans la municipalité de Saint-Simon ayant été identifié comme ayant le plus de potentiel), il n'en demeure pas moins qu'il constitue la plus grande partie du territoire inclus dans la zone du Parc.

C'est en tenant compte de l'implantation des éoliennes que la Société de gestion Inter-Nations aura à préciser les actions qu'elle souhaite mettre en œuvre afin de favoriser l'harmonisation des usages et de développer l'ensemble des potentiels du secteur Boisbouscache. L'exploitation d'une érablière par la PNMV, la création d'un réseau de sentiers dédié à des activités récréotouristiques variées ainsi qu'à moyen terme l'offre de séjours de chasse et de pêche sont des projets qui pourront toujours cohabiter avec la mise en place du parc éolien.

3.5 Un potentiel de financement non négligeable

Par ailleurs, l'implantation d'un parc éolien peut devenir une source de revenus non négligeable pour le financement des différents secteurs de développement ciblés sur l'ensemble des terres publiques. C'est d'ailleurs en se référant au cas du Parc Régional du Massif-du-Sud, qui a su composer très favorablement avec l'installation d'éoliennes, il y a quelques années, que la PNMV et la MRC des Basques ont sollicité conjointement le gouvernement du Québec afin d'obtenir le partage des revenus de baux d'éoliennes dans le but d'assurer la gestion et la mise en valeur du PRIN.

4. Position du C. A. provisoire du Parc Régional Inter-Nations

Les membres du C. A. provisoire du PRIN considèrent donc que, si le projet de parc éolien induira certains ajustements pour la mise en œuvre d'actions spécifiques sur le TNO, il constituera avant tout un levier économique majeur pour assurer le développement complet du territoire en se basant sur son fort potentiel naturel et culturel et induire des retombées sociales positives pour l'ensemble des citoyens.

5. Annexes :

- Plan Stratégique de Développement;
- Plan d'actions.

PARC RÉGIONAL INTER NATIONS

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Version finale



Février 2014

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE	3
2. MANDAT.....	4
3. METHODES.....	5
3.1 CHEMINEMENT	5
3.2 PLAN DE TRAVAIL	6
4. LOCALISATION DU TERRITOIRE A L'ETUDE.....	7
5. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT	8
5.1 SECTEUR PORC-PIC	8
5.1.1 <i>Caractéristiques distinctives</i>	8
5.1.2 <i>Projet proposé</i>	13
5.2 SECTEUR BOISBOUSCACHE.....	19
5.2.1 <i>Caractéristiques distinctives</i>	19
5.2.2 <i>Projet proposé</i>	25
5.3 SECTEUR SAINT-MATHIEU	29
5.3.1 <i>Caractéristiques distinctives</i>	29
5.3.2 <i>Projet proposé</i>	30
5.4 SECTEUR LAC SAINT-JEAN	31
5.4.1 <i>Caractéristiques distinctives</i>	31
5.4.2 <i>Projet proposé</i>	31
5.5 SECTEUR SAINTE-FRANÇOISE	32
5.5.1 <i>Caractéristiques distinctives</i>	32
6. RECOMMANDATIONS	37
6.1 PRINCIPES DE BASE.....	37
6.2 ORIENTATIONS	37
6.2.1 <i>Cibler les projets porteurs</i>	37
6.2.2 <i>Préserver la qualité de l'expérience</i>	38
6.2.3 <i>Valoriser le matériau bois</i>	39
6.2.4 <i>Privilégier l'approvisionnement local</i>	39
6.2.5 <i>Exploiter l'ensemble des ressources de façon responsable</i>	40
6.3 PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT	41
6.3.1 <i>Désigner le porteur du projet</i>	41
6.3.2 <i>Susciter l'appropriation par le milieu</i>	42
6.3.3 <i>Effectuer l'étude de marché</i>	43
6.3.4 <i>Agir pour réduire les risques déterminants</i>	44
6.3.5 <i>Effectuer les études de faisabilité</i>	46
6.4 RECHERCHE DE FINANCEMENT	47
7. CONCLUSION	50
REFERENCES	52
ANNEXE 1 : LISTE DES INTERVENANTS	54
ANNEXE 2. DESCRIPTION DES DIFFERENTS TYPES DE RISQUES	55
ANNEXE 3. MODELE DE CREATION DE VALEUR	56

1. Mise en contexte

La Première Nation Malécite de Viger (PNMV) et la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques souhaitent s'associer afin de partager conjointement la gestion du futur Parc Régional Inter Nations, appelé à devenir un élément moteur de la revitalisation des communautés sur l'ensemble du territoire de la MRC, lequel est compris dans le territoire ancestral de la PNMV.

Depuis 1993, le gouvernement du Québec a donné aux MRC le pouvoir d'établir des parcs régionaux, en particulier sur les terres du domaine public, mais cela sans exclure les terres de tenure privée. La création de parcs régionaux vise à (MAMROT, 2006) :

- Rendre accessibles de nouveaux espaces naturels protégés pour la pratique d'activités de plein air ;
- Favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'ils supportent, qu'elles soient fauniques, forestières, hydriques, minérales ou autres ;
- Répondre aux besoins du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés ;
- Permettre aux MRC de jouer un rôle actif en matière de planification et d'aménagement des espaces récréatifs en prenant en considération l'exploitation de toutes les ressources qui s'y trouvent.

Le cadre de référence gouvernemental précise que le processus comporte trois étapes, soit la déclaration d'intention de la MRC, suivi de la création du parc régional et enfin, sa mise en œuvre.

La MRC des Basques et la PNMV ont déclaré leur intention de créer le « Parc Régional Inter Nations » le 23 octobre 2013, en transmettant à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) une copie du règlement 207 précisant l'emplacement projeté du parc, lequel règlement fut adopté par résolution de la MRC lors de la séance du conseil tenue le 25 septembre 2013. L'emplacement inclut le territoire non organisé (TNO) de Boisbouscache, la grande forêt publique, les terres publiques intramunicipales (TPI) situées dans les municipalités de Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Simon, Sainte-Françoise, Saint-Guy, Saint-Jean-de-Dieu et Sainte-Rita, ainsi que des territoires non cadastrés à Saint-Médard et Saint-Guy.

Parallèlement à cette démarche, la MRC des Basques et la PNMV ont convenu de confier l'exploitation du futur parc régional à une organisation à but non lucratif (OBNL), en assurant une représentation égalitaire des deux parties. L'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi d'intérêt privé numéro 206 « Loi concernant la Municipalité régionale de Comté des Basques », laquelle fut sanctionnée le 14 juin 2013, confère à la MRC des Basques le pouvoir de

constituer cette organisation. Reste maintenant à créer la structure et à instaurer une gouvernance responsable et cohérente face aux objectifs visés.

Quant au potentiel de mise en valeur du parc, il est indéniable et supporté par de nombreuses études, notamment deux études réalisées en 2007 et 2008 par la firme de consultants Del Degan, Massé et associés inc. À cela s'ajoutent différentes opportunités qui se présentent au rythme de l'évolution du projet.

Devant cette multitude de possibilités, il s'avère nécessaire d'identifier précisément les projets qui offrent les meilleures perspectives pour offrir à la collectivité un accès paisible et sécuritaire au territoire, tout en maximisant les retombées économiques locales. Il importe également de susciter certaines réflexions afin d'établir une gouvernance responsable pour l'exploitation du parc.

2. Mandat

La PNMV et la MRC des Basques ont confié à Jérémie Caron consultant, le mandat de réaliser un plan stratégique de développement qui permettra de définir les bases, les orientations ainsi que les priorités de développement économique, culturel et touristique du projet de Parc Régional Inter Nations.

Le rapport doit présenter les opportunités de développements identifiées sur le territoire du Parc régional, par secteur. Il constitue la pierre angulaire des activités qui seront offertes dans le cadre du parc ainsi que les prochaines étapes de la mise en place du projet, dont l'obtention des droits de chasse et de pêche du secteur Boisbouscache (club Appalaches) afin de permettre la mise en valeur, de façon sécuritaire et concertée, des attraits récréotouristiques du territoire.

La phase subséquente au plan stratégique sera la réalisation d'un plan d'affaires. Toutefois, la validation des opportunités commerciales identifiées devra s'exécuter par la réalisation d'études de marché, préalables au plan d'affaires.

3. Méthodes

3.1 Cheminement

Tout projet, quel qu'il soit, comporte un ensemble de risques, et c'est au moyen d'un exercice de planification approprié que le promoteur pourra en prendre compte. Son objectif consiste donc à réduire le risque à un niveau acceptable pour lui et pour ses différentes parties prenantes, en particulier les autorités légales pour l'obtention des autorisations ainsi que les bailleurs de fonds ciblés pour obtenir du financement.

Dans le cadre du projet de Parc Régional Inter Nations, le cheminement de projet peut se résumer à quatre étapes, à partir de l'idée jusqu'à la mise en service du projet (figure 3.1).

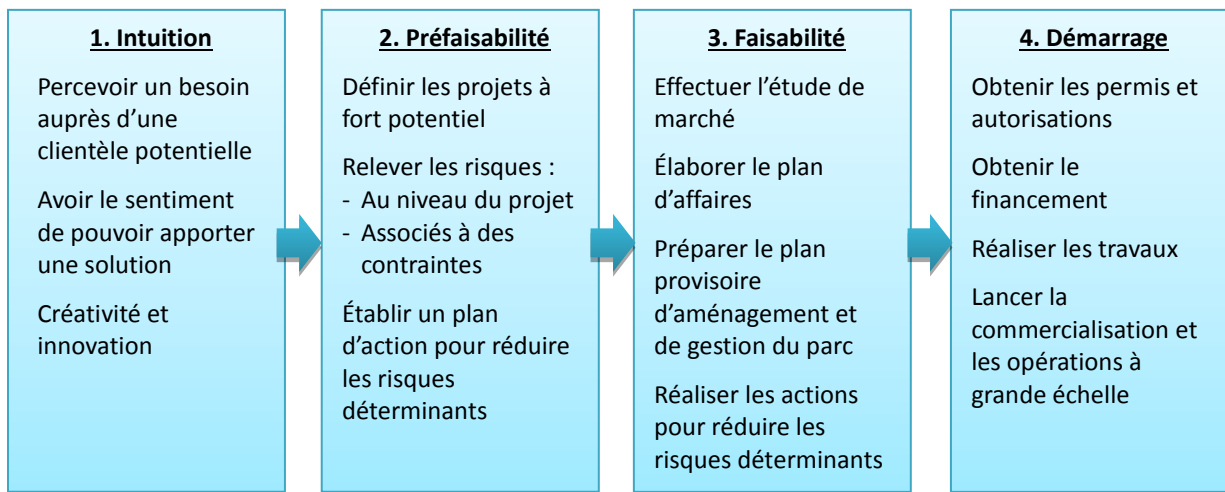


Figure 3.1 Cheminement d'un projet de développement

Actuellement, le projet de Parc Régional Inter Nations se positionne à l'étape 2 du cheminement, soit la préfaisabilité. En effet, les études réalisées jusqu'à maintenant ont permis d'identifier plusieurs projets porteurs et d'évaluer certains aspects de ces projets.

La présente étude vise à finaliser l'étape 2, en déterminant les projets à mettre de l'avant, en précisant leur envergure et en identifiant les risques déterminants qui devront faire l'objet d'une attention plus particulière. La MRC des Basques et la PNMV disposeront ainsi des éléments nécessaires pour passer à la phase 3, soit la réalisation des études de faisabilité et la mise en œuvre des actions pour réduire les risques déterminants.

3.2 Plan de travail

1. Analyse de données existantes

L'information recensée dans la documentation disponible (rapports, études, cartes) a permis un approfondissement des connaissances puis une meilleure compréhension globale des enjeux et besoins des partenaires impliqués.

2. Recherche d'opportunités de développement

Pour mieux connaître le territoire du futur Parc Régional Inter Nations, des visites ont été effectuées sur le terrain, principalement dans les secteurs « Boisbouscache », « Porc-Pic », « Lac Saint-Mathieu » et « Lac Saint-Jean », l'objectif étant d'inventorier et d'évaluer le plus grand nombre de potentiels de développement possible pour chacun des secteurs ciblés du futur parc. De plus, des rencontres et discussions téléphoniques ont été réalisées afin de recueillir la vision des intervenants impliqués dans le développement du territoire régional (liste des intervenants en annexe 1).

3. Analyse et diagnostic

Ce ne sont pas tous les potentiels de développement qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie. L'emphase a été portée sur ceux qui semblaient les plus prometteurs pour, d'une part, démocratiser et faciliter l'accès aux territoires publics pour l'ensemble de la population et d'autre part, maximiser les retombées économiques de façon à générer de la richesse, à créer et consolider des emplois directs - indirects et à accroître le volume d'affaires d'entreprises locales et malécites. Des projets porteurs ont ainsi été identifiés et définis, en prenant en compte leurs avantages distinctifs respectifs. Ces avantages découlent de la localisation du projet ainsi que des aspects touristiques, culturels et économiques présentant un intérêt particulier. S'en est suivi l'identification des risques : d'abord les risques au niveau du projet et de l'équipe de gestion, ensuite ceux associés à des contraintes de l'environnement d'affaire du projet. Les définitions des différentes catégories de risques sont présentées à l'annexe 2. Cet exercice a permis d'identifier les risques déterminants, soit ceux susceptibles d'influencer fortement le projet et qui s'avèrent incontournables.

4. Recommandations

L'analyse se traduit en un ensemble de recommandations qui concernent la gouvernance du parc régional et qui précisent les actions à déployer à l'étape suivante, soit la phase « faisabilité », notamment en donnant des orientations sur les études de faisabilité à réaliser (étude de marché, plan d'affaires, plan provisoire d'aménagement et de gestion du parc) ainsi que sur les actions à entreprendre pour réduire les risques à un niveau acceptable pour le promoteur du projet et ses parties prenantes.

4. Localisation du territoire à l'étude

Situé dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent entre les deux centres urbains régionaux que sont Rimouski et Rivière-du-Loup, le territoire de la MRC des Basques présente un caractère essentiellement rural. Car outre la ville de Trois-Pistoles qui compte 3 471 citoyens - citoyennes, les dix autres municipalités et paroisses qui forment la MRC affichent des populations plus modestes, variant de 90 à 1626 personnes (MAMROT, 2013). Afin de profiter à un maximum de ces communautés, le Parc Régional Inter Nations s'étend sur l'ensemble des terres publiques de la MRC des Basques, selon cinq secteurs : « Porc-Pic », « Boisbouscache », « Saint-Mathieu », « Lac Saint-Jean » et « Sainte-Françoise » (figure 4.1).



Figure 4.1 Carte de localisation des zones (source : MRC des Basques)

5. Potentiel de développement

Chacun des cinq secteurs du futur parc régional recèle un ensemble de potentiels de développement qui lui est propre. Voilà pourquoi les secteurs sont présentés tour-à-tour, en abordant leurs caractéristiques distinctives et les projets proposés.

5.1 Secteur Porc-Pic

5.1.1 Caractéristiques distinctives

Avantageusement positionné le long de la route 132, un passage obligé vers le circuit touristique de la Gaspésie, le secteur Porc-Pic est probablement celui qui comporte le plus important potentiel attractif pour la mise en valeur des activités du parc régional, la rentabilité des activités proposées à relativement court terme et la promotion du projet dans son ensemble. En considérant les villes de Rimouski et de Rivière-du-Loup, le bassin démographique à proximité du secteur Porc-Pic dépasse les 100 000 personnes.

Ce secteur offre des paysages naturels à « couper le souffle », certainement à la hauteur, sinon plus, de ce que le parc du Bic peut offrir (figures 5.1 et 5.2). Il y a présence d'une chute en bordure du fleuve (figure 5.3), située dans un secteur naturel d'une grande beauté : constitué de falaises de blocs rocheux grossiers et d'une végétation omniprésente caractéristique des pentes fortes (figure 5.4). Cette chute a la particularité de s'infiltrer dans les cavités de la falaise, au point de disparaître complètement, pour réapparaître à la base, avant de rejoindre le fleuve. À d'autres endroits du secteur Porc-Pic, ce sont des forêts remarquables qui attirent le regard. Le site se démarque également par ses couchers de soleil et sa nuit noire, propice à la contemplation des étoiles.

Des infrastructures touristiques d'importance régionale facilitent déjà l'accès au secteur Porc-Pic, soit le Sentier national au Bas-Saint-Laurent et la piste cyclable « Route verte », dont les trajets se superposent à cet endroit (figures 5.5 et 5.6), ainsi que le belvédère Beaulieu (figures 5.7 et 5.8), qui constitue l'un des plus beaux points de vue panoramiques entre Québec et Gaspé. D'ailleurs, ce belvédère fait partie des 13 belvédères répertoriés dans le Bas-Saint-Laurent par Henri Dorion et Pierre Lahoud dans *Le Québec à couper le souffle, 100 belvédères pour comprendre nos paysages*. Ces auteurs qualifient le belvédère Beaulieu de l'« Un des plus beaux balcons surplombant le Saint-Laurent », en ajoutant que « L'aménagement de ce belvédère place le visiteur sur une saillie surplombant le vide et lui confère une position de domination sur une nature puissante ; le panorama est saisissant. » (Dorion et Lahoud, 2011). Mentionnons également la route bleue du Sud de l'Estuaire (kayak de mer), qui longe le littoral du secteur Porc-Pic, sans toutefois offrir de secteur propice pour s'y arrêter.



Figure 5.1 Le secteur Porc-Pic offre plusieurs points de vue saisissants sur les paysages du littoral.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.2 Coup d'œil au sud, vers les Appalaches.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.3 La rivière disparaît sous la roche mère pour ressurgir à la base de la falaise, avant de rejoindre le fleuve.

Source : MRC des Basques

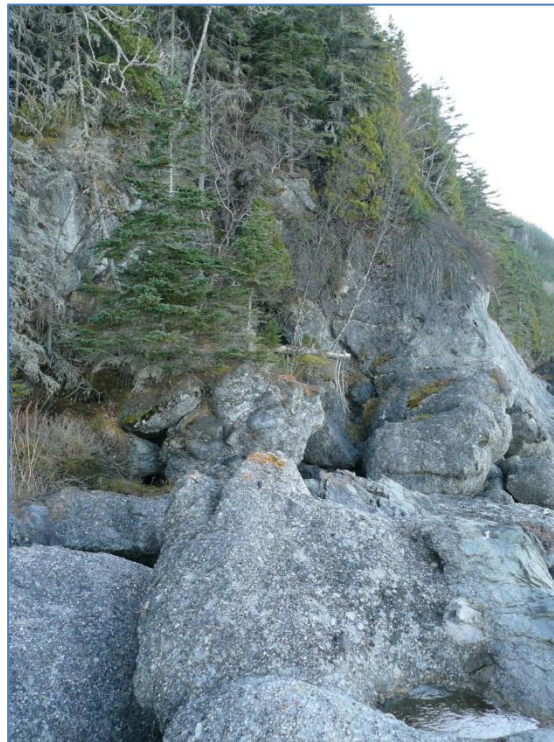


Figure 5.4 Falaise constituée de blocs grossiers, avec une végétation typique des pentes fortes.

Source : Jérémie Caron



Figure 5.5 Un aperçu du Sentier national (Route verte) à la hauteur de Porc-Pic.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.6 Support à vélo et table à pique-nique en bordure du Sentier national (Route verte).
Source : Jérémie Caron



Figure 5.7 Le réputé belvédère Beaulieu, avec ses multiples paliers.

Source : MRC des Basques



Figure 5.8 L'un des points de vue offerts par le belvédère.

Source : MRC des Basques

Différents éléments culturels pourraient être mis en valeur à cet endroit. C'est le cas de la culture et de la spiritualité autochtones, une thématique qui interpelle tous les types de touristes, notamment les clientèles européennes. Il y a également divers événements historiques importants qui se sont déroulés à proximité du secteur Porc-Pic et qui ont été mentionnés par les personnes rencontrées dans le cadre de la présente étude. Il y aurait entre autres la pêche commerciale du saumon au filet le long du littoral du Saint-Laurent; les bateaux allemands qui, lors de la Deuxième Guerre mondiale, auraient débarqué des observateurs sur les îles du Saint-Laurent pour surveiller les bateaux de ravitaillement qui partaient pour l'Europe; ainsi que la voie d'accès à marée basse, le long du littoral, que les locaux de l'époque empruntaient pour atteindre les autres villages et qui constituait la seule voie d'accès terrestre du temps. Une investigation plus approfondie serait nécessaire pour documenter ces éléments. À cet effet, ajoutons en lien avec la Seconde Guerre mondiale, que des habitants de l'époque auraient eu des contacts avec les observateurs allemands et qu'il y aurait possibilité de retracer ces personnes ou leur descendance pour enregistrer leur témoignage.

Au niveau économique, la localisation du secteur Porc-Pic près des sites touristiques du parc national du Bic et du lac Saint-Mathieu offre des perspectives de synergie. Il en va de même avec certains attraits de Trois-Pistoles, notamment « le Rendez-Vous des Grandes Gueules », un festival de contes et de récits qui en était à sa 17^e édition en 2013.

5.1.2Projet proposé

Ce site doit être considéré comme le pôle majeur qui permettra, via son potentiel attractif, de mettre en valeur et faire la promotion de l'ensemble des autres attraits, activités et événements développés sur le territoire du parc régional. Cette orientation générale s'appuie sur l'une des recommandations formulées par la firme de consultants Del Degan, Massé et associés inc. dans le plan de développement de 2008 :

« À long terme, l'attrait distinctif du secteur Porc-Pic pourrait autoriser le développement d'un projet de villégiature commerciale de plus haute intensité (type auberge de moyenne capacité) sur le territoire public intramunicipal (TPI), de façon à mettre en valeur les qualités uniques du site et accroître son accessibilité pour un marché élargi. Ce faisant, ce secteur se développerait comme le pôle structurant est du littoral maritime des Basques ».

Le défi consiste donc à conserver et développer l'accès public aux belvédères et aux sentiers, tout en répondant aux besoins d'une clientèle haut de gamme qui aura un impact positif majeur sur l'économie locale et la PNMV. De plus, le développement du secteur Porc-Pic devra se faire en considérant le caractère unique des forêts de ce secteur et la sensibilité de ces dernières à l'aménagement du territoire. Une attention particulière se devra d'être portée pour la préservation des paysages naturels dans toutes les étapes de développement du projet, incluant

les routes d'accès (route de Porc-Pic et chemin Côté). Il en va de même pour le déboisement qui devra, dans la mesure du possible, être limité au minimum requis. De plus, dans une dynamique d'éco responsabilité, les superficies naturelles qui seront détruites dans le cadre du projet pourraient être compensées par des superficies naturelles équivalentes, idéalement sur le territoire de la MRC des Basques et dans le cadre du projet du parc.

a. Hôtel, restaurant, musée, centre de ressourcement spirituel

L'édification d'un nouveau bâtiment principal accapare la plus forte part du projet du secteur Porc-Pic. Le bâtiment sera destiné à abriter un hôtel, un restaurant, un musée et un centre de ressourcement spirituel, lesquels mettront en valeur la culture et la spiritualité autochtones.

L'hébergement à l'hôtel sera conforme à ce à quoi une clientèle haut de gamme est en droit de s'attendre, avec une touche autochtone dans la décoration. Il en va de même pour le restaurant, avec sa table cinq étoiles qui intégrera les produits du terroir (fournisseurs locaux) ainsi que les viandes de gibier à son menu, non seulement les viandes issues d'élevage mais aussi celles d'espèces animales sauvages en surabondance. À titre d'exemple, le phoque (loup marin) figure au menu du restaurant « La Traite », à l'Hôtel Musée Premières Nations de Wendake. L'implication d'un chef cuisinier de fort calibre dans le développement du menu et la planification des cuisines est incontournable. À cela s'ajoute un centre de ressourcement spirituel qui proposera, sans s'y limiter, différents rituels autochtones de purification pour bonifier l'expérience des clients. La culture et la spiritualité autochtones offrent un terrain fertile en possibilités : chants, danses, loge de sudation, cérémonie du calumet, contes et légendes, entre autres. Il sera nécessaire de sélectionner les approches les plus intéressantes et de déterminer comment les mettre en valeur de façon respectueuse.

C'est dans ce même esprit que le musée présentera le patrimoine autochtone. Pour ce qui est des pièces qui seront exposées, plusieurs options se présentent : il y a la possibilité de rapatrier / organiser des expositions des artefacts du musée du Bas-Saint-Laurent, du musée François-Pilote de La Pocatière et du musée de la Civilisation à Québec. De plus, d'autres opportunités sont à évaluer, telles que de mettre en valeur les artefacts retrouvés lors des fouilles réalisées au parc Témiscouata et/ou de reconstituer certaines pièces / outils par un tailleur de pierre spécialisé dans le domaine; à partir du Chert Touladi (variété de pierre prisée pour la fabrication d'outils) présent dans les limites du parc Témiscouata. Le comité culturel de la PNMV, sera mis à contribution dans la définition, la mise en place et la prise en charge de cette portion du projet. Une section du musée devrait également être dédiée au milieu régional en exposant des photographies ou des biens patrimoniaux. Il serait possible de faire une recherche des éléments de mise en valeur dans la collectivité : photos de pêche/chasse, de l'agriculture/colonisation, la construction de Trois-Pistoles, les familles qui ont développé la région des Basques, etc.

En ce qui a trait au bâtiment comme tel, il serait important de mettre en valeur le matériau bois dans l'aménagement d'une structure en bois massif au caractère unique pour la région du Bas-

Saint-Laurent, qui attirera les visiteurs par son design et sa conception. Une telle charpente implique une planification du bois nécessaire à la construction au moins trois ans d'avance. Il en va de la recherche à la transformation, en passant par le transport du bois. Pour l'approvisionnement, il y aurait possibilité de récolter du bois de fort diamètre provenant du territoire de Parke, dont la convention d'aménagement forestier est gérée par la PNMV dans la MRC de Kamouraska. Cela dit, il y aurait un avantage certain, dans la valorisation des circuits courts et dans l'optique de générer une activité économique dans la MRC des Basques, de rechercher le bois qui pourrait être disponible en périphérie immédiate au projet. Des vérifications devront aussi être effectuées au niveau de la transformation, car il semble que peu de scieries au Bas-Saint-Laurent sont spécialisées dans le sciage du bois de fort diamètre. Le tout pourrait s'inscrire dans une démarche avec la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent pour la promotion et la mise-en-valeur du bois. Une demande de partenariat / financement / accompagnement pour la création et la mise en place du projet, selon le même principe que le parc régional du Haut-pays de Kamouraska, pourrait être initiée auprès de la CRÉ. Le Créneau Accord Écoconstruction devrait également être associé à la démarche.

Considérant l'éloignement du secteur Porc-Pic par rapport au réseau énergétique / électrique et l'effet négatif de l'aménagement d'une ligne électrique le long du chemin d'accès sur le paysage naturel, il serait intéressant de considérer l'aménagement d'un projet complètement autonome en énergie. Le site offre de multiples sources potentielles d'énergie : un cours d'eau à proximité avec un fort dénivelé pour l'hydroélectricité, les propriétés géothermiques du sous-sol, sans compter les possibilités d'exploiter l'énergie solaire par l'orientation des bâtiments et l'installation de panneaux solaires, entre autres. L'autonomie énergétique du bâtiment principal constituerait un autre élément de promotion fort, sans compter la possibilité de constituer une vitrine technologique pour le créneau Accord Écoconstruction.

b. Logements locatifs et tipis

En association et en périphérie au bâtiment principal, il pourrait y avoir des logements locatifs, isolés visuellement les uns des autres, inspirés également d'une architecture autochtone malécite, mais de style « Glamping » (figures 5.9 à 5.12). Chaque unité d'hébergement serait accessible à partir du bâtiment principal, leur disposition globale formant un large cercle autour de ce dernier. Les utilisateurs auraient ainsi la possibilité de profiter d'installations communes dans le bâtiment principal, par exemple pour les douches et les cuisines. Les logements locatifs pourraient être aménagés dans la même formule que le projet développé pour le mont Saint-Mathieu, c'est-à-dire préfabriqués en atelier et transportés par la suite sur le terrain; mais avec une architecture distincte, pour offrir une expérience différente et maximiser le potentiel de rétention des visiteurs dans le secteur.

En complément, des sites de camping pourraient aussi être aménagés, soit des plateformes pour l'installation de tentes et des wigwams déjà aménagés sur place, pour diversifier les possibilités d'hébergement et ainsi permettre l'utilisation du territoire public par une clientèle générale.

c. Activités

La chute présente en association au secteur Porc-Pic a un potentiel de mise en valeur important. Considérant la difficulté d'accès à la chute, il est proposé de construire un belvédère suspendu au-dessus de cette dernière. Le potentiel de mise en valeur d'une portion du cours d'eau qui s'écoule sous son lit en période de basses eaux (« dry section ») est également intéressant. Au niveau historique, il y aurait eu un moulin à eau en association à la rivière. Des recherches pourraient être entreprises pour en déterminer la position exacte et connaître l'historique de la construction / démantèlement ainsi que sa fonction / son utilisation.

La chute est positionnée à la limite des TPI, sur un terrain privé. Le propriétaire s'est montré intéressé, dans le cadre d'un partenariat pour le développement du projet de parc régional, à donner un accès au site. Considérant l'importance de cet attrait, une entente à long terme avec le propriétaire est souhaitable, voire nécessaire.

Un réseau de sentiers pédestres pourrait également être développé en association au secteur Porc-Pic. Considérant la superficie limitée du secteur, il y aura potentiellement des demandes d'autorisations de passage en secteur privé ou des acquisitions de terrains avoisinants pour permettre sa mise en place. Il serait intéressant d'aménager au moins un circuit pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, une clientèle appelée à augmenter au rythme du vieillissement de la population.

En association au secteur Porc-Pic, d'autres potentiels se doivent d'être étudiés : les possibilités de réaliser de l'escalade de glace en période hivernale, en association à la chute ou d'autres parois, la plongée sous-marine et l'observation d'oiseaux migrateurs / rapaces. Le choix définitif des activités à mettre en place dépendra des clientèles qui seront ciblées à l'issue de l'étude de marché.

Pour ce qui est du kayak de mer, la route bleue propose des accès de part et d'autre du secteur Porc-Pic, soit SS02 à Saint-Simon et SFA02 à Saint-Fabien. Cependant, sur son site Internet, le Sentier maritime du Saint-Laurent met en garde les kayakistes intéressés à rallier ces deux points sur les risques inhérents à ce tronçon, notamment la falaise présente tout le long du trajet et l'absence d'accès sécuritaire. L'aménagement d'une halte maritime au secteur Porc-Pic pourrait ajouter un élément de sécurité aux utilisateurs du sentier maritime, tout en leur offrant la possibilité d'utiliser les services qui y seront offerts.



Figure 5.9 Exemple de « Glamping''

source : <http://www.sepaq.com/hebergement/chalet/chalet-exp.dot> (consulté le 31 janvier 2014)



Figure 5.10 Exemple de « Glamping''

source : <http://glampinghub.com/blog/2013/1/4/the-13-glamping-sites-to-visit-in-2013> (consulté le 31 janvier 2014)



Figure 5.11 Exemple de « Glamping"

source : <http://erictheepicure.blogspot.ca/2010/03/final-glamping-post-best-of-rest.html> (consulté le 31 janvier 2014)



Figure 5.12 Exemple de « Glamping"

source : http://notable.ca/montreal_fr/yp-life/Vivez-lexprience--Glamping/ (consulté le 6 février 2014)

5.2 Secteur Boisbouscache

5.2.1 Caractéristiques distinctives

Ce vaste secteur comporte un territoire non organisé (TNO) d'une superficie de 148 km², ce qui représente 13% de l'ensemble du territoire de la MRC des Basques. Actuellement, le droit d'y pratiquer des activités de chasse, de pêche et de piégeage appartient exclusivement au Club Appalaches. Ce club privé et ses partenaires possèdent 16 chalets ou camps sommaires sur le TNO de Boisbouscache, le plus souvent localisés en bordure de lacs et auxquels sont associés des remises ainsi que des quais pour l'amarrage des embarcations (figures 5.13 à 5.19). À cela s'ajoutent des roulottes (figure 5.20), le chalet du gardien (Saint-Mathieu-de-Rioux), deux chalets au Grand lac Neigette (Saint-Mathieu-de-Rioux), quatre petits chalets au lac aux Bouleaux (Saint-Médard) et deux autres chalets à l'étang de la Boisbouscache (Saint-Médard).

Ce club ayant par le passé exercé un contrôle très strict de l'accès au territoire, la population hésite d'y aller pour pratiquer d'autres activités, ne s'y sentant pas la bienvenue et cela, malgré un jugement de la Cour d'appel du Québec du 25 août 1999 qui confirme que les citoyens ont un égal droit d'accès à ce territoire. Devant l'impossibilité d'établir une cohabitation harmonieuse dans la pratique des différentes activités, la MRC des Basques est déterminée à rétablir un climat paisible et sécuritaire, tout en redonnant à la collectivité le droit d'y pratiquer des activités de plein air, incluant la chasse et la pêche. Pour ce faire, la MRC a entrepris auprès du gouvernement du Québec, une démarche visant la négociation – acquisition des droits de chasse, pêche et piégeage avec le Club Appalaches. Cette démarche pourrait ultimement se rendre à l'expropriation, un scénario de plus en plus vraisemblable puisque les représentants du Club Appalaches ont indiqué clairement et à de multiples reprises que le club n'a pas l'intention de céder ses droits exclusifs, notamment dans son mémoire déposé à la Commission de l'aménagement du territoire lors de l'étude du projet de loi 206.

Si ces procédures avec le gouvernement du Québec s'avèrent infructueuses, la PNMV fera des démarches en lien avec une revendication particulière pour récupérer les droits de chasse, de pêche et de piégeage, qui ont été donnés sans son consentement sur son territoire ancestral. Dans sa lettre du 5 mars 2013 adressée à Pauline Marois, première ministre du Québec, la Grand chef Anne Archambault précise l'effet préjudiciable du jugement :

« Un jugement de 1999 avec lequel nous ne sommes pas en accord, accorde un droit exclusif de chasse et de pêche aux membres du Club Appalaches. Ce droit intervient avec nos droits ancestraux et issus de traités, lesquels sont reconnus par la Loi constitutionnelle du Canada. Un transfert de gestion de ce territoire et des droits de chasse et pêche, interfère directement avec nos droits ancestraux et issus de traités. »

La PNMV travaille pour redonner accès à son territoire ancestral pour ses membres, en enlevant les barrières administratives et juridiques / législatives qui limitent la pratique des activités

traditionnelles. La récupération des droits permettra de développer le potentiel récréotouristique et communautaire de la PNMV, puis l'organisation d'activités en ce sens.

Localisé à mi-chemin entre les municipalités du littoral et celles bordant la MRC du Témiscouata, le secteur Boisbouscache est entouré de territoires à vocation récréotouristique, offrant ainsi des possibilités de synergie par une complémentarité dans les offres de service, voire de partenariat. Il y a bien sûr le Parc du Mont-Saint-Mathieu, lequel offre des activités de ski alpin, de randonnée en raquette et de glissade sur chambre à air, entre autres. Au niveau de la chasse et de la pêche, mentionnons la Seigneurie Nicolas-Riou à l'est, un territoire privé de 136 km² géré par l'Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski inc, ainsi que la Réserve faunique Duchénier, exploitée par Le territoire populaire Chénier inc., s'étendant au sud-est sur 273 km².

Le riche milieu naturel du secteur Boisbouscache offre d'innombrables possibilités, mais c'est d'abord son cheptel d'orignaux qui capte l'attention. Ainsi, ce sont en moyenne 2,9 orignaux par 10km² qui y ont été récoltés et déclarés entre 1998 et 2000, suggérant une densité se situant à l'automne entre 11,5 et 14,5 orignaux par 10 km² selon les responsables fauniques du gouvernement du Québec (MDDEFP 2001). Le niveau de prélèvement était alors plus élevé que ceux de la Seigneurie Nicolas-Riou (1,05 orignal/10km²), de la Réserve faunique Duchénier (0,72 orignal/10km²) et de la ZEC du Bas-Saint-Laurent (1,53 orignal/10km²). La riche régénération suite à des coupes forestières et la proximité de territoires contingentés avec de forts cheptels d'orignaux favorisent ces densités remarquablement élevées sur le secteur Boisbouscache. Le cerf de Virginie est également fort présent sur le territoire, quoiqu'il ne s'y trouve aucun ravage permanent reconnu. Il en va de même pour l'ours noir, mais le potentiel de chasse pour cette espèce serait plus limité.

Avec une trentaine de plans d'eau totalisant 396 hectares (ha), le secteur Boisbouscache offre de belles possibilités pour la pêche sportive de l'omble de fontaine, seule espèce sportive répertoriée. La superficie de six de ces plans d'eau excède 20 hectares, soit les lacs Boisbouscache (75 ha), des Îles (54 ha), étang Boisbouscache (39 ha), Neigette (36 ha), à la Truite (28 ha) et Rimouski (28 ha). Qu'à cela ne tienne, le potentiel de pêche n'est pas nécessairement inférieur sur les plans d'eau plus petits, surtout si des ensemencements de soutien sont effectués. Ces lacs offrent également des possibilités pour le nautisme (canot, kayak), la baignade et la pêche blanche.

Enfin, diverses activités pourraient être pratiquées sur les chemins serpentant le territoire, par exemple la randonnée pédestre, le vélo de montagne, le quad (véhicule tout-terrain ou VTT), le ski de randonnée, la raquette, le traîneau à chiens et la randonnée en motoneige. Cette dernière activité compte de nombreux adeptes parmi la population de la MRC des Basques, lesquels bénéficient d'un réseau de sentiers de motoneige qui profite également aux motoneigistes de passage. D'ailleurs, l'un des principaux sentiers, en l'occurrence le Trans-Québec 5, traverse déjà le secteur Boisbouscache pour relier les villes de Trois-Pistoles et de Rimouski.



Figure 5.13 Chalet avec structure en bois rond, lac Rimouski.
Source : MRC des Basques



Figure 5.14 Exemple de remise pour les embarcations.
Source : MRC des Basques



Figure 5.15 Chalet établi en bordure d'un lac, avec revêtement de tôle, lac Long.
Source : MRC des Basques



Figure 5.16 Deux remises associées à un chalet, au lac Long. Celle de gauche abrite la pompe à essence utilisée pour remplir un réservoir de plastique, afin d'alimenter le chalet en eau, par simple gravité.
Source : MRC des Basques



Figure 5.17 Vue sur le lac Rimouski et les paysages environnants.

Source : MRC des Basques



Figure 5.18 Quai pour l'amarrage des embarcations, Grand lac Neigette.

Source : MRC des Basques



Figure 5.19 Chalet avec structure en bois rond, lac des Islets.
Source : MRC des Basques



Figure 5.20 Roulotte en bordure de l'étang de la Boisbouscache.
Source : MRC des Basques

5.2.2 Projet proposé

Le potentiel indéniable de ce secteur avait déjà été relevé en 2008 par la firme Del Degan, Massé et associés inc., qui proposait la mise en place d'un projet de villégiature lacustre et de pourvoirie de chasse et pêche, de façon à favoriser les séjours touristiques de longue durée dans la MRC des Basques et générer des retombées économiques pour les milieux limitrophes tels Saint-Médard et Saint-Mathieu. La formule proposée consiste à offrir de l'hébergement à partir des chalets appartenant actuellement au Club Appalaches (l'état des chalets étant à évaluer) et à partir des unités d'hébergement du parc du Mont-Saint-Mathieu, afin de favoriser la pratique d'activités sur le secteur Boisbouscache.

a. Activités de chasse et pêche

La chasse à l'original est sans conteste l'activité qui présente le potentiel de développement le plus intéressant pour le secteur Boisbouscache. Cela dit, cette chasse soulève les passions des chasseurs au point de devenir source de conflits sur les territoires non structurés (libres) pour la chasse et la pêche. Voilà pourquoi la qualité de l'expérience de chasse repose bien souvent sur la possibilité, pour un groupe de chasseurs, d'obtenir un territoire exclusif pendant une certaine période. L'atteinte d'un tel objectif n'est pas nécessairement incompatible avec une démocratisation de l'accès au territoire pour l'ensemble de la population, mais nécessite certains compromis. Celui qui apparaît le plus approprié reprend la formule utilisée par les réserves fauniques, soit de subdiviser le territoire en zones de chasse, d'accorder ces zones par tirage au sort à des groupes de chasseurs pendant des périodes données (habituellement de 4 à 6 jours) et enfin, d'étendre la durée de la période de chasse pour maximiser le nombre de groupes de chasseurs qui peuvent être accueillis pendant une saison. À cet égard, mentionnons qu'en 2013, la saison de chasse à l'original pour le secteur Boisbouscache se scindait en trois périodes distinctes, soit une période de neuf jours débutant à la fin de septembre pour les chasseurs à l'arbalète et à l'arc, un second bloc de neuf jours commençant à la mi-octobre incluant les armes à feu, puis un troisième bloc de quatre jours à la fin octobre pour les utilisateurs d'armes à chargement par la bouche. À titre de comparaison, la saison de la Réserve faunique Duchénier s'étendait sur 28 jours continus, dont les quatre premiers étaient consacrés à la chasse à l'arc et à l'arbalète. Cette formule permettait ainsi jusqu'à huit forfaits consécutifs de quatre jours pour chacune des zones de chasse.

De tels séjours impliquent une offre d'hébergement. En ce qui concerne le secteur Boisbouscache, la solution la plus simple consiste à utiliser les bâtiments existants, appartenant actuellement au Club Appalaches, auxquels s'ajouteraient de nouveaux bâtiments au besoin. D'autres avenues pourraient être envisagées, par exemple l'utilisation des unités d'hébergement au parc du Mont-Saint-Mathieu, sans compter la possibilité d'offrir des repas au restaurant situé à cet endroit. Cette perspective ouvre la voie au développement de forfaits avec repas inclus (plan américain), afin de répondre aux besoins spécifiques de certains groupes de chasseurs, sur demande. Cette possibilité mérite d'être explorée d'avantage, afin que l'offre du parc régional

soit comparable à celle des autres territoires similaires tout en maximisant les retombées économiques locales, cela sans compromettre un accès équitable au territoire.

La chasse au cerf de Virginie et à l'ours pourrait être offerte selon la même formule, une fois la chasse à l'original terminée. En dehors des périodes réservées au gros gibier, une chasse du petit gibier pourrait être proposée, avec ou sans hébergement.

En ce qui a trait aux activités de pêche, elles pourraient être offertes selon deux formules, soit de façon journalière ou en séjour avec hébergement, été comme hiver (pêche blanche). Le prélèvement de poissons devra faire l'objet d'un suivi étroit, afin d'éviter toute surexploitation. Un portrait approfondi sera nécessaire pour planifier les activités de pêche, établir les besoins en aménagements fauniques pour favoriser un peuplement naturel des plans d'eau et s'il le faut, évaluer les besoins en ensemencement de poissons. Il est à noter que l'ensemencement fait partie des pratiques actuelles du Club Appalaches.

Cela dit, la mise en place des activités de chasse et de pêche requiert une certaine expertise, qu'il s'agisse d'assurer une protection suffisante du territoire pour prévenir le braconnage, de structurer l'offre, d'organiser l'ensemble des services et de les commercialiser efficacement. L'une des options du parc est de confier ces tâches, en tout ou en partie, à un partenaire ou un sous-traitant. Cette formule permettrait un meilleur arrimage des offres avec les territoires situés à proximité et ainsi, éviter l'apparence de compétition entre les entités. C'est pourquoi une entente avec la Réserve faunique Duchénier pourrait être envisagée. Cette dernière possède déjà un site Internet de qualité, une formule d'allocation des zones de chasse par tirage au sort, un réseau de contacts dans le domaine faunique, une expertise de vente de forfaits et une renommée certaine. Et il semble que le moment pour une telle association ne saurait être mieux choisi.

Car contrairement à la majorité des réserves fauniques administrées par la SÉPAQ, la Réserve faunique Duchénier est exploitée par une organisation à but non lucratif, le Territoire populaire Chénier inc., dont le conseil d'administration est composé de représentants de la Société d'exploitation des ressources de la Neigette, de la Société d'exploitation des ressources des Basques et de l'Association de chasse et de pêche des Basques, ainsi que des sept municipalités adjacentes à la réserve. En considérant le territoire actuel, Saint-Guy est la seule municipalité des Basques à y être représentée. La Réserve faunique Duchénier offre actuellement la chasse au cerf de virginie, à l'original, au petit gibier, à l'ours ainsi que la pêche. Elle propose aussi des activités de villégiature.

Le territoire populaire Chénier inc. est à revoir sa gouvernance et adopter de nouvelles orientations pour assurer sa pérennité. L'un des enjeux est lié à l'implantation d'aires protégées dans le Bas-Saint-Laurent. Ainsi, une portion importante de la Réserve faunique Duchénier a été ciblée. Considérant le fait qu'il n'y aurait plus d'intervention forestière industrielle de possible sur ces territoires, une baisse de la qualité de chasse à l'original est anticipée, ce qui affecterait négativement les revenus de la réserve à moyen et long terme. L'ajout du secteur Boisbouscache

au territoire actuel de la Réserve faunique Duchénier, constituerait un gain intéressant pour limiter ces pertes. Cela dit, même si Le territoire populaire Chénier inc. administre les activités de prélèvement faunique sur le secteur Boisbouscache via une entente de délégation de gestion, ce dernier ne deviendra pas nécessairement un territoire de réserve faunique. Un cadre de pratique et de gestion distinct se devra d'être développé : tirage au sort, quotas, achalandage, etc.

Selon monsieur Jérôme Doucet, responsable des territoires fauniques structurés au MDDEFP, il n'y a pas de contingent d'originaux alloué pour le Club Appalaches puisque ce dernier ne possède pas de statut faunique telle une pourvoirie ou ne bénéficie pas d'une entente en vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ce sont donc les modalités générales de la zone 2 qui s'appliquent. Également selon monsieur Doucet, dans le cas où ce territoire obtiendrait un statut faunique quelconque et qu'il serait éligible au « coffre à outils » pour la gestion de l'original, il est pensable, sous toute réserve et selon les comparatifs des territoires environnants, qu'un contingent de 40 à 50 bêtes avec une proportion d'environ 30 % de femelles adultes puisse être alloué. Ce contingent serait révisé annuellement selon les différents indicateurs et les inventaires aériens hivernaux.

Advenant une telle entente de délégation de gestion, il serait important d'envisager un certain « rééquilibrage » sur le conseil d'administration de la corporation Le territoire populaire Chénier inc., pour assurer une représentation plus équitable de la MRC des Basques vs la MRC Rimouski-Neigette (1 représentant contre 4 actuellement), de même qu'une représentation de la PNMV.

Cela dit, plutôt que de recourir aux services d'un sous-traitant, le Parc Régional Inter Nations pourrait plutôt choisir de prendre en charge la gestion du territoire, en tout ou en partie, ce qui permettrait de développer des capacités de gestion et des expertises au niveau des communautés locales et de la PNMV. Cette approche comporte toutefois beaucoup plus de risques, puisque toutes les stratégies devront être définies et mises en place, incluant l'aménagement du territoire et sa protection, l'entretien des bâtiments et équipements, les opérations en lien avec les produits - services - activités offertes, la sélection - embauche - formation - gestion du personnel, la planification et le déploiement du plan de marketing, de même que la tenue de livres, entre autres. Avant d'arrêter leur choix de façon définitive, la MRC des Basques et la PNMV devront d'abord s'interroger sur la finalité du parc régional (sa raison d'être et les objectifs à rencontrer), puis prendre en compte leurs capacités respectives en termes de ressources humaines, matérielles et financières.

b. Activités de plein air

Le secteur Boisbouscache se prête à la pratique d'une multitude d'activités de plein air. Le défi consiste à identifier des activités originales qui sauront attiser la curiosité, tout en prenant en compte les caractéristiques du territoire. Au final, le choix des activités ne peut se faire sans la réalisation d'une étude de marché.

Cela dit, il sera important de créer un achalandage en période hivernale, ce qui serait de nature à réduire les risques de braconnage et de vandalisme sur le territoire. L'organisation de circuits de longue randonnée en ski de fond ou raquettes, avec hébergement et repas, qui pourraient s'échelonner sur quelques jours avec un service de transport des bagages en motoneige, fait partie des possibilités. Il sera essentiel de planifier le parcours en fonction des sentiers de motoneige et de quad, afin de favoriser la qualité de l'expérience du randonneur et d'éviter les conflits d'usage. Les sentiers devront être balisés au moyen d'une signalisation appropriée. Afin d'ajouter un élément de défi, le parcours pourrait intégrer une activité de géocaching, soit la mise en place d'un ensemble de caches à découvrir au moyen d'un GPS.

De tels circuits pourraient même rallier différents secteurs du parc régional, par exemple en prenant départ au Parc du Mont-St-Mathieu, pour ensuite traverser le secteur Boisbouscache afin de rejoindre les chalets du village Scott, sur la Réserve faunique Duchénier. D'ailleurs, sur l'ancien site de ce village, rasé par les flammes et que la forêt s'est réapproprié, seules les cheminées en pierres subsistent, constituant un élément de mise en valeur intéressant. À cela s'ajoutent divers aspects historiques du camp Scott qui appartenait alors à des Américains, notamment l'embauche de guides malécites. Avec la mise en place de tels circuits, la collaboration entre le parc régional et Le territoire populaire Chénier inc. s'étendrait à d'autres sphères d'activités que la chasse et la pêche.

Aux circuits de longue randonnée s'ajouteraient des parcours en boucles, pour des randonnées en ski de fonds, en raquette ou à pied ne dépassant pas une journée. Certains de ces parcours permettraient de rallier les communautés environnantes. À titre d'exemple, un parcours pourrait avoir pour point de départ et d'arrivée le dépanneur de Saint-Médard.

Parmi les autres possibilités, le secteur Boisbouscache pourrait accueillir annuellement une course de chiens de traîneaux, qui constituerait du même coup une vitrine pour faire connaître les activités du parc régional et ainsi favoriser l'appropriation du territoire par la population résidente. D'ailleurs, une telle course a eu lieu à Saint-Médard en février 2013 et les organisateurs prévoient tenir la sixième édition du « Défi des Basques » en 2015. Dans le même esprit, puisqu'une bonne part de la population locale affectionne les randonnées en motoneiges et en quad, de nouveaux sentiers pourraient être développés dans ce secteur pour bonifier le réseau de sentiers existant, tout en se souciant de rallier les motoneigistes de passage, notamment ceux qui transitent par le sentier Trans-Québec 5. Éventuellement, le parc régional pourrait proposer de l'hébergement en chalets à ces motoneigistes, afin d'augmenter les retombées économiques générées par cette activité.

Au niveau des activités estivales, le potentiel des lacs et rivières pour les randonnées en canot et kayak pourrait être évalué, notamment la rivière Boisbouscache qui constituait autrefois une voie praticable en canot par la communauté autochtone malécite. En association à un éventuel réseau de sentiers, un site d'observation de l'original pourrait être aménagé.

c. Érablière

Il y a quelques années, la PNMV a fait une demande pour obtenir une érablière présente sur le secteur Boisbouscache. Cette érablière pourrait être aménagée de façon commerciale, pour approvisionner en sirop d'érable les établissements qui offriront des services de restauration et pour la vente dans les entreprises touristiques en lien avec le parc régional.

Dans un autre ordre d'idée et pour faire la promotion du savoir traditionnel autochtone, il serait intéressant d'orienter l'exploitation vers une formule touristique, en exposant comment les Premières Nations récoltaient et transformaient l'eau d'érable de façon ancestrale. Il y aurait également la possibilité de faire l'évolution des techniques de récolte dans le temps. Une étude technico économique du projet est présentement en préparation par la PNMV pour valider le potentiel d'exploitation. Dans cette étude, il sera question de la possibilité d'instaurer un service de restauration, les coûts d'entretien / aménagement pour permettre aux groupes / clients de se rendre sur place et les besoins en lien avec l'organisation et les infrastructures nécessaires pour organiser des activités communautaires pour les membres de la PNMV.

Une érablière en association au TPI de Saint-Mathieu offre également un potentiel pour la mise en valeur de la récolte et de la transformation de l'eau d'érable de façon traditionnelle autochtone. Si le site du secteur Boisbouscache est trop éloigné ou qu'il y a trop de contraintes pour permettre ce type d'activité, il y aura toujours la possibilité de la réaliser au parc du Mont Saint-Mathieu.

5.3 Secteur Saint-Mathieu

5.3.1 Caractéristiques distinctives

D'emblée, précisons que le territoire considéré aux fins de cette étude dépasse le simple périmètre des deux TPI du secteur, dont les superficies sont petites relativement aux autres terres publiques sur le territoire de la MRC des Basques. Situé non loin de la route 132 et donc, facilement accessible pour les personnes en provenance des villes de Rivière-du-Loup et de Rimouski, le secteur Saint-Mathieu revêt une importance particulière en raison des établissements touristiques actuels localisés au pourtour du lac Saint-Mathieu, qui attirent de nombreux visiteurs susceptibles d'être intéressés par l'offre du futur parc régional.

La rive nord du lac propose aux touristes le Golf des Appalaches, le vignoble le Domaine du Lac et une plage municipale, entre autres. Sur la rive sud, mentionnons l'Auberge quatre saisons, qui peut héberger des visiteurs dans cinq motels et huit chambres. Cet établissement offre un service de restauration et bar, des salles propices aux réunions et réceptions, l'accès à une plage pour la baignade ainsi qu'un quai pour les fervents de nautisme. Voisin de l'auberge, le Camping KOA Bas-St-Laurent propose plus 175 terrains de camping pour les roulottes ou les tentes.

À proximité se situe le Parc du Mont-Saint-Mathieu, qui se positionne comme un complexe récréotouristique majeur sur quatre saisons. Administré par la Corporation du Parc du Mont-Saint-Mathieu, le site a bénéficié récemment d'investissements de plus de sept millions de dollars pour réaliser les deux premières phases d'un projet de développement de ses infrastructures, incluant un nouveau chalet principal et un nouveau garage, ainsi que des installations pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées. L'hiver, le Parc du Mont-Saint-Mathieu propose des pistes de ski alpin, un parc de surf des neiges, des sentiers pour la raquette et une glissade sur chambre à air. S'ajouteront éventuellement des activités estivales et à cet égard, le vélo de montagne et le quad font partie des options étudiées. Des services de restauration sont offerts aux utilisateurs du parc et aux visiteurs, notamment les motoneigistes de passage dans la région. Une salle pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes permet la tenue d'événements, de réceptions et de repas gastronomiques.

Au-delà de l'offre touristique existante, le secteur Saint-Mathieu offre certaines possibilités de mise en valeur. La rivière Sud-Ouest qui s'écoule du lac Saint-Mathieu en direction de Saint-Fabien, serait navigable en canot avec des possibilités au niveau de l'observation de la faune, notamment le balbuzard pêcheur, un oiseau de proie piscivore qui fréquente la rivière.

Enfin, il semble que certains sites auraient été fréquentés par les Malécites de façon plus assidue : ce serait le cas d'un ancien cimetière autochtone localisé en bordure du lac Saint-Mathieu et d'un autre situé près de la rivière Neigette.

5.3.2 Projet proposé

Une première possibilité, déjà mentionnée précédemment, consiste à organiser à partir de Saint-Mathieu, un parcours de longue randonnée en raquette et en ski de fond, lequel traverserait le secteur Boisbouscache pour atteindre le village Scott, dans la Réserve faunique Duchénier, de même que des parcours en boucles permettant de rallier les villages environnants.

La pratique du vélo de montagne peut se faire de différentes façons dans ce secteur. Il peut s'agir d'effectuer une randonnée sur une piste simple, d'arpenter un sentier accidenté, de descendre une pente abrupte ou de franchir une piste à obstacles en forêt, entre autres. Leurs potentiels respectifs doivent être étudiés davantage, sans exclure la possibilité d'accueillir des événements et compétitions en cyclisme de haut niveau, ce qui implique de connaître les standards pour accueillir ces courses.

Le potentiel de la rivière Sud-Ouest pour le canot et le kayak mérite d'être approfondi. Le lac offre quelques possibilités pour la mise à l'eau des embarcations, par contre il n'y aurait pas d'accès public sur la rivière, en aval du lac. Il pourrait être nécessaire de dénicher un site propice puis de l'aménager pour répondre aux besoins de cette clientèle, en incluant des espaces de

stationnement. Aussi, la présence du balbuzard pourrait être documentée, afin éventuellement de mettre en valeur son cycle de vie, son mode d'alimentation et la nidification, entre autres.

5.4 Secteur Lac Saint-Jean

5.4.1 Caractéristiques distinctives

Se situant à cheval sur les municipalités de Sainte-Rita, Saint-Guy et Saint-Jean-de-Dieu dans la portion sud de la MRC des Basques, ce secteur se trouve à proximité à la fois de la Réserve faunique Duchénier et du Parc national du Lac-Témiscouata. Les terres publiques ceignent le lac Saint-Jean, à l'exception d'une bande de terrains pourvus de chalets en bordure du lac. Ces terres étaient mentionnées par Del Degan, Massé et associés inc. en 2008 pour un projet de villégiature privée et commerciale, incluant la mise en place d'un camping, de chalets et d'une auberge, ainsi que la restauration d'un ancien hôtel, mais tout en spécifiant la nécessité de respecter la capacité de support du lac. À ce sujet, des communications récentes avec le MDDEFP suggèrent qu'avec plus de 50 chalets en bordure du lac, la capacité de support du plan d'eau en hébergement serait atteinte, limitant ainsi les possibilités de développement. D'autant plus qu'il s'agit d'un lac en tête du bassin versant, avec en conséquence peu d'apports en eau.

Le lac présente un certain potentiel pour la navigation avec de petites embarcations (canot, kayak) et pour la baignade. La portion nord du lac est accessible par Sainte-Rita, en parcourant le chemin des Larmes sur une distance de 7,2 kilomètres. Cette route qui montre en ses bordures des signes d'interventions forestières (figure 5.21), donne accès à un secteur dégagé en bordure du lac qui pourrait être propice au camping sauvage (figures 5.22 et 5.23) et à la mise à l'eau d'embarcation (figure 5.24). Par contre, ce site est jonché de débris et résidus (figure 5.25). Un autre chemin forestier, le chemin du Lac, s'étire sur 3,5 kilomètres pour rejoindre un sentier pédestre en bordure du lac (figures 5.26 à 5.28). Néanmoins, certains travaux de remise à niveau apparaissent nécessaires sur ce sentier.

Par ailleurs, le secteur du lac Saint-Jean pourrait receler des sites archéologiques autochtones, en plus de constituer une ancienne voie de portage, autant d'éléments qui pourraient faire l'objet de recherches et éventuellement, d'une mise en valeur.

5.4.2 Projet proposé

La fragilité du lac Saint-Jean en tant qu'écosystème limite les interventions à des projets qui auront peu d'impacts environnementaux. L'aire dégagée en bordure du lac offre un potentiel qui vaut la peine d'être exploité dans le cadre du parc régional, tout en nécessitant peu de travaux comparativement à d'autres secteurs. Le projet consiste d'abord à améliorer l'accès à ce secteur, par des travaux de réfection sur le chemin routier et par la mise en place d'une signalisation

appropriée, cela tout en préservant le paysage naturel et la naturalité du parcours par des mesures d'harmonisation des pratiques forestières pour la préservation de la végétation.

Après avoir enlevé les débris et résidus présents sur l'aire dégagée près du lac, un site de camping sauvage pourrait y être aménagé, en se souciant d'inclure des installations septiques appropriées pour éviter de polluer l'eau du lac. Aussi, il y aurait la possibilité d'aménager une plateforme flottante pour favoriser la baignade. Le sentier pédestre en bordure du lac pourrait être nettoyé et doté d'une signalisation améliorée. Son parcours pourrait être prolongé tout autour du lac Saint-Jean, en incluant un passage par une érablière relevée par la MRC des Basques et caractérisée par des érables remarquables. Éventuellement, le sentier pédestre pourrait rallier les municipalités environnantes, de même que le village Scott et le Sentier national.

5.5 Secteur Sainte-Françoise

5.5.1 Caractéristiques distinctives

Les TPI du sud de Sainte-Françoise souffrent d'une importante problématique d'accès, étant enclavées par des terres privées. À court terme, elles présentent peu de perspectives pour établir des projets majeurs qui agiront comme des pôles de développement.

Néanmoins, cela n'enlève en rien la nécessité d'intégrer ce secteur au parc régional pour des projets futurs, par exemple pour la récolte de produits forestiers non ligneux ou pour des projets éoliens. D'ici là, une caractérisation plus approfondie du territoire pourrait être effectuée.



Figure 5.21 Exemples de signes d'interventions forestières en bordure des chemins d'accès.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.22 Secteur dégagé propice au camping sauvage en bordure du lac Saint-Jean.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.23 Vue sur le lac Saint-Jean à partir du site de camping.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.24 Berge propice pour la mise à l'eau d'embarcations.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.25 Exemple de résidus au site de camping, à enlever.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.26 Aspect général du sentier pédestre en bordure du lac Saint-Jean.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.27 Bancs installés le long du sentier pédestre, en bordure du lac.
Source : Jérémie Caron



Figure 5.28 Panneau installé sur le parcours du sentier.
Source : Jérémie Caron

6. Recommandations

6.1 Principes de base

Les différentes entrevues réalisées dans le cadre de cette étude ont permis de dégager une meilleure compréhension globale des enjeux et des besoins des partenaires impliqués. Au fil des discussions, les bases du projet de parc régional se sont précisées, pour finalement se traduire en cinq principes :

1. **Acceptabilité sociale** : favoriser l'accès aux territoires publics à l'ensemble de la population, afin d'établir un climat de paix et de sécurité.
2. **Revitalisation** : améliorer le cadre de vie dans la MRC des Basques, pour inciter des personnes à s'y établir, incluant les Malécites. À cet égard, précisons que la PNMV a à cœur de rapatrier ses membres sur son territoire ancestral. Le projet de Parc Régional Inter Nations constitue une opportunité intéressante pour leur offrir des emplois et des opportunités d'affaires, afin de les inciter à s'établir dans la MRC des Basques.
3. **Développement économique** : Créer des emplois et générer des retombées sur l'ensemble de la MRC et la PNMV.
4. **Synergie** : Susciter l'appropriation du parc régional par les membres de la PNMV et par l'ensemble de la collectivité de la MRC des Basques, à commencer par chacune des municipalités.
5. **Environnement** : Préserver l'intégrité des secteurs à haut potentiel, notamment les écosystèmes et les paysages.

6.2 Orientations

6.2.1 Cibler les projets porteurs

Éventuellement, le parc régional s'étendra sur la majeure partie du territoire de la MRC des Basques, générant des retombées positives dans chacune des municipalités. L'échéancier de mise en place du projet devra s'étaler sur 10 ans. Il doit être adaptable et évolutif, avec une implantation graduelle en fonction des priorités de développement.

Dans l'immédiat, il importe de canaliser l'ensemble des énergies vers les projets porteurs, qui agiront comme pôle pour le développement de l'ensemble du parc régional, soit d'une part, les secteurs Porc-Pic et Boisbouscache pour la mise en place d'infrastructures et d'équipements et d'autre part, l'axe formé par les secteurs Porc-Pic, Saint-Mathieu et Boisbouscache ainsi que la Réserve faunique Duchénier pour le développement d'activités.

Le fait que les potentiels de développement des autres secteurs ne soient pas ciblés à court terme n'enlève en rien leur importance pour le développement du parc régional, bien au contraire. D'ailleurs, le parc devrait appuyer et supporter les initiatives des municipalités voulant faire preuve de leadership et désirant mettre ces potentiels en valeur plus rapidement, au bénéfice de leur population.

Par ailleurs, le parc régional se distinguera en faisant connaître la culture et la spiritualité autochtones, en proposant une offre complémentaire aux réserves et parcs environnants, plutôt que de la placer en concurrence directe. De façon à maximiser les retombées économiques, le parc proposera des aménagements et une programmation d'activités qui incitera les touristes à prolonger leur visite sur plusieurs jours, tel que proposé par Del Degan, Massé et associés inc. (2008).

6.2.2 Préserver la qualité de l'expérience

Pour développer sa réputation et établir une certaine crédibilité, le parc régional doit miser sur la qualité de l'expérience globale offerte aux usagers et cela, à tous les niveaux, ce qui inclut l'accès aux différents secteurs du parc, les produits et services offerts (hébergement, restauration...) et le cadre proposé pour la pratique des activités, entre autres. Cette condition pourrait être difficilement conciliable avec d'autres usages pressentis sur les terres publiques.

C'est le cas notamment des projets éoliens, qui pourraient menacer la qualité de l'expérience à de multiples niveaux. À titre d'exemple, la mise en place des éoliennes et l'élargissement des chemins d'accès nécessitent la déforestation de certaines zones affectant ainsi l'environnement naturel et les paysages, sans compter les activités de transport qui soulèvent de la poussière et produisent du bruit, de même que les activités de construction. Par la suite, les éoliennes en opération produisent des bruits continus susceptibles d'affecter la faune, en plus d'affecter la beauté des paysages. Il est important d'évaluer et de positionner les éoliennes en tenant compte de l'offre de service du parc régional, pour ne pas nuire au paysage et préserver la quiétude des milieux naturels. C'est pourquoi une zone sans développement éolien devra être établie. Les contours devront être définis formellement en fonction de relevés visuels du paysage/point d'observation, pour s'assurer que les éoliennes ne soient pas visibles/audibles des secteurs-natures ciblés. Des mesures de protection et d'harmonisation pourraient être prévues au schéma d'aménagement de la MRC des Basques, afin de s'assurer que les activités pratiquées dans le parc auront toujours préséance sur les autres usages. Le même raisonnement devrait s'appliquer aux autres activités susceptibles de nuire à la qualité de l'expérience des usagers du parc régional, telles le développement industriel lourd et l'exploitation forestière.

En ce qui a trait aux infrastructures et équipements qui constitueront le Parc Régional Inter Nations, lors des travaux de construction, le déboisement devrait être limité au minimum requis et les zones perturbées devraient être compensées par l'aménagement de zones équivalentes.

Un autre aspect appelé à contribuer à la qualité de l'expérience des usagers est l'absence de pollution lumineuse sur les secteurs de Porc-Pic et Boisbouscache, ce qui permet la nuit venue d'apprécier le ciel étoilé. Des activités pourraient éventuellement être offertes en ce sens dans la période des perséides au mois d'août. Aussi faut-il préserver cette noirceur, surtout lors de la planification de tout projet d'éclairage extérieur. L'adoption d'une réglementation en ce sens pourrait même être envisagée.

6.2.3 Valoriser le matériau bois

L'intégration du bois dans le bâtiment principal et les logements locatifs a déjà été abordée pour le secteur Porc-Pic, en favorisant des circuits courts. Cette orientation est tout aussi valable pour les autres secteurs du parc régional, notamment le secteur Boisbouscache qui pourrait accueillir de nouveaux bâtiments ou pour donner une allure plus rustique lors de la mise à niveau des chalets existants. Dans la même optique de valorisation du bois, mais aussi pour limiter les impacts environnementaux, les chalets et bâtiments jugés non utilisables ou avec des problèmes sanitaires importants devraient être démontés afin de permettre le réemploi / recyclage / disposition des matériaux, plutôt que de simplement les brûler sur place pour ensuite nettoyer les résidus de combustion.

6.2.4 Privilégier l'approvisionnement local

Dans une perspective de développement durable, le parc régional aura avantage à recourir à des fournisseurs locaux à chaque fois que cela s'avère possible, favorisant ainsi la proximité avec les entreprises locales et la traçabilité des produits. Au-delà de la simple vente d'un produit au parc régional, le fournisseur peut y voir une opportunité de faire connaître son entreprise aux consommateurs. Plusieurs entreprises existantes proposent des produits et services qui s'intégreraient aisément à l'offre du parc régional. À titre d'exemple, mentionnons Les BIOproduits de Sainte-Rita, qui propose un ensemble de produits transformés à base de PFNL. Certains de ces produits pourraient être intégrés au menu du restaurant haut de gamme de Porc-Pic, puis les clients pourraient être invités à participer à une visite des installations de la coopérative ou prendre part à une randonnée exploratoire en nature.

Par ailleurs, la possibilité de mettre en valeur les viandes sauvages au travers de la gastronomie régionale mérite d'être explorée davantage, en particulier les espèces aux populations surabondantes. Le prélèvement en milieu naturel pourrait être effectué par une entreprise spécialisée avec des chasseurs autochtones certifiés et formés. Certains des spécimens récoltés pourraient faire l'objet d'une transformation en saucisses, terrines et pâtés. Mais avant toute chose, le cadre légal d'un tel projet devra être précisé.

6.2.5 Exploiter l'ensemble des ressources de façon responsable

Présentement, les TPI sont gérées comme la forêt privée et les travaux forestiers de récolte et d'aménagement sont partagés par deux groupements forestiers : le Groupement forestier et agricole Taché et la SER des Basques. La gestion forestière des TPI est déléguée à la MRC des Basques par le MRN via une convention de gestion territoriale (CGT).

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec envisage de déléguer la gestion de forêts publiques aux communautés locales et autochtones, afin qu'elles développent sur leur territoire des projets économiquement viables qui se traduiront par des retombées socioéconomiques locales. Au-delà de la récolte de matières ligneuses, les projets de forêts de proximité incluraient le développement d'activités récréotouristiques, la mise en valeur de la faune et la récolte de PFNL, entre autres.

Sur les terres publiques du futur Parc Régional Inter Nations, une telle gestion intégrée de l'ensemble des ressources forestières permettrait aux différents potentiels de se renforcer les uns les autres, par exemple en réalisant les coupes forestières de façon à favoriser les activités de chasse et d'observation de l'original. Éventuellement, les décideurs locaux pourraient envisager de réinvestir les profits engendrés par l'exploitation forestière dans le projet de Parc Régional Inter Nations.

6.3 Priorités de développement

6.3.1 Désigner le porteur du projet

Tel que mentionné précédemment, le projet de loi privé 206 permet à la MRC des Basques de confier l'exploitation d'un parc régional à un organisme à but non lucratif qui sera mandataire de la MRC. Cela dit, l'ajout d'une nouvelle organisation pourrait provoquer une certaine confusion, que ce soit au niveau des collectivités locales, des touristes et même, des partenaires stratégiques.

C'est d'abord en exprimant clairement la mission (« ce que l'entreprise est »), la vision (« ce que l'entreprise aspire à devenir ») et les valeurs (« ce qui guide les actions et les décisions ») d'une organisation qu'on en comprend le rôle. Ces éléments seront définis au fil de la préparation du plan d'affaires, une fois les clientèles cibles et le modèle d'affaires précisés.

Ensuite, il faudra démontrer comment cette nouvelle organisation complètera les structures existantes, surtout face à l'Écosociété des Basques. Précisons que l'Écosociété des Basques est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la partie 3 de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C. C-38). Avec son conseil d'administration diversifié et représentatif du territoire, elle vise à « utiliser le territoire et ses ressources pour supporter directement la population du territoire des Basques dans l'accomplissement de sa vision, de ses ambitions et de ses objectifs de développement » (Écosociété Les Basques, 2010a). À cette fin et aux termes de consultations menées sur l'ensemble du territoire de la MRC, l'Écosociété s'est dotée d'une charte à réaliser sur un horizon de 10 ans et dont la mise en œuvre relève de la MRC des Basques. Le Parc Régional Inter Nations fait partie des projets à mettre de l'avant pour réaliser la charte de l'Écosociété des Basques.

La mise en place d'une nouvelle organisation devenait nécessaire pour refléter le partenariat entre la PNMV et la MRC des Basques, en assurant une représentation équivalente des deux parties sur les instances décisionnelles. Le conseil d'administration de cette nouvelle organisation devrait être constitué de personnes compétentes, proactives et concernées par le projet de parc régional. Ces personnes devraient puiser leur motivation dans leur volonté de contribuer significativement à un projet majeur, plutôt que pour protéger un intérêt personnel ou pour simplement assurer la représentation d'un groupe d'intérêt. De plus, ce conseil d'administration devra établir dès le départ des règles de gouvernance claires pour la planification stratégique, la planification budgétaire, le suivi de la performance de l'organisation et l'évaluation du directeur général, entre autres.

Par ailleurs, le choix d'un directeur général (d'une directrice générale) revêt une importance particulière et ne doit pas être sous-estimé. Le(la) candidat(e) devra avoir un certain profil entrepreneurial et faire preuve de leadership pour mobiliser efficacement les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du parc régional. Rallier au projet les parties prenantes et l'ensemble de la population nécessitera une certaine crédibilité et

un sens politique, sans compter de fortes aptitudes en communication. Bref, cette personne devra être choisie avec soin et une fois engagée, bénéficier de l'appui indéfectible du conseil d'administration.

6.3.2 Susciter l'appropriation par le milieu

Il est important, pour s'assurer du succès de la mise en place de l'initiative du Parc Régional Inter Nations, que les municipalités en périphérie s'approprient le projet et participent à certains enjeux du développement. Que ce soit dans la planification du réseau d'accès au territoire en général en fonction des différents pôles d'intérêts (automobile, quad, motoneige); en passant par la planification, ainsi que la réalisation des activités / attraits qui seront développées sur le territoire et finalement par la communication du projet à la population qui habite le territoire. Par exemple, la municipalité de Saint-Simon, via son comité de développement, a déjà démontré un intérêt pour mettre en valeur la chute du secteur Porc-Pic.

De plus, il serait intéressant de susciter la collaboration et l'implication de partenaires privés dans la mise en place du projet : des promoteurs qui exploitent ou pourraient potentiellement exploiter certains créneaux ou initiatives spécifiques contribuant aux attraits du parc régional. Tous ces enjeux sont importants pour le succès à long terme du projet.

Il en va de même pour les différents départements et entités de la PNMV qui devront être mis à contribution : le département culturel, le développement économique, ainsi que la société de Gestion Toku; principalement dans la validation des opportunités commerciales / techniques des activités qui seront offertes, ainsi que dans la recherche de financement, de réseautage et des opportunités d'affaires. De plus, la PNMV s'apprête prochainement à déposer et entériner sa politique culturelle et il est important que l'initiative de la création du Parc Régional Inter Nations soit en accord avec cette dernière, spécifiquement pour les enjeux de mise en valeur de la culture autochtone.

La participation du personnel de la MRC des Basques et du CLD des Basques est tout aussi importante. D'ailleurs, la nomination d'une agente de communication a été annoncée en octobre 2013. Étant donnée l'importance de bien vulgariser le projet de parc régional auprès de la population, nul doute que l'apport d'une telle ressource contribuerait positivement au projet.

Mais au-delà des organisations, c'est l'ensemble de la population qui doit s'approprier le projet et le territoire public, incluant les membres de la PNMV. Le parc régional doit susciter chez eux un sentiment de fierté, appelé à se consolider au fil du temps. Au-delà de la simple utilisation des produits, des services et des activités offertes, la population doit être appelée à prendre part à la mise en place du parc régional, par exemples en participant à la réalisation de certains travaux, en animant les différents sites par la tenue d'activités et en fournissant des objets qui seraient exposés au musée.

6.3.3 Effectuer l'étude de marché

Lors de la planification d'un projet, l'erreur la plus fréquente consiste à sous-estimer les efforts à consacrer à l'étude de marché. Bien souvent, le promoteur d'un projet se contente d'effectuer des recherches sur Internet, en consultant les innombrables rapports et études statistiques qu'y s'y retrouvent. Bien que cette information soit bien souvent nécessaire, elle n'est pas suffisante pour avoir une bonne compréhension du marché.

Pourtant, c'est à partir de l'étude de marché que le promoteur sera en mesure d'élaborer une proposition de valeur pour le client, laquelle reposera sur les avantages comparatifs et concurrentiels du projet (annexe 3). Pour ce faire, il importe de cibler les clientèles appropriées tout en s'assurant qu'elles constituent un marché suffisant, de comprendre les besoins de ces clientèles afin d'adapter les produits – services – activités offerts, cela sans oublier d'étudier les offres proposées par les concurrents directs et indirects.

Qui plus est, les données qui seront colligées au moyen de l'étude de marché permettront d'élaborer les hypothèses de ventes à inclure aux prévisions financières et ainsi, déterminer les besoins en financement nécessaires à la viabilité du projet. Contrairement aux hypothèses de coûts du projet, lesquelles reposent sur des éléments concrets (exemple : soumission d'un fournisseur, coût d'un équipement, etc.), les hypothèses de ventes relèvent de l'intangibles, puisqu'il faut anticiper la réponse des clients aux produits – services – activités qui seront offerts. Sans historique d'achalandage, la marge d'erreur est plutôt grande. C'est pourquoi l'étude de marché doit reposer le plus possible sur des éléments concrets, ce qui implique d'aller au-devant des clientèles cibles et d'effectuer des validations sur le terrain : entrevues semi-dirigées / dirigées, sondages, focus group, etc.

Certaines clientèles cibles potentielles sont incontournables et devront être abordées dans l'étude de marché. C'est le cas des chasseurs d'originaux au niveau du secteur Boisbouscache. Étant donné le très haut potentiel du territoire pour la chasse de ce gibier, cette activité offre d'excellentes perspectives pour favoriser la rentabilité à court terme du parc régional. À titre comparatif, les réserves fauniques qui affichent un taux de succès élevé à la chasse de l'original génèrent une bonne partie des revenus associés à la participation aux tirages au sort, ce qui permet d'attribuer sans peine tous les séjours de chasse proposés.

En ce qui a trait aux services d'hébergement et de restauration offerts au secteur Porc-Pic, les clientèles suivantes méritent une attention particulière. Tout d'abord, au niveau de la clientèle affaires, certaines grandes entreprises organisent des voyages de motivation en amenant leurs employés à collaborer à l'extérieur du contexte du travail : étant donné les possibilités de pratiquer des activités de plein air sur le site, cette avenue mérite d'être explorée. Ensuite, le secteur Porc-Pic pourrait permettre de réunir les Nations autochtones, notamment dans le cadre des activités organisées par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec-Labrador (IDDPNQL) et par l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador (APNQL). Actuellement, la plupart des réunions se tiennent à l'Hôtel-Musée de Wendake, près

de Québec. Le secteur de Porc-Pic pourrait être perçu plus facile d'accès pour les communautés autochtones de la Gaspésie, ainsi que pour celles de la Côte-Nord et du Saguenay – Lac-St-Jean qui auraient la possibilité d'utiliser les traversiers. Une autre clientèle à envisager est le touriste européen avide de dépaysement et attiré par la question autochtone. Cette dernière constituera une nouvelle opportunité en matière touristique pour l'ensemble de la région, car les touristes européens vont probablement explorer les attraits touristiques régionaux en périphérie au site de Porc-Pic. Il est à noter que cette clientèle fait déjà l'objet d'une attention particulière par la PNMV, de même que par la Société Touristique des Autochtones du Québec, qui effectue notamment la promotion des attraits autochtones auprès des européens.

Cela dit, avec l'éventuel prolongement de l'autoroute 20 sur 77 km entre Cacouna et Rimouski, plusieurs promoteurs anticipent une hausse de l'affluence et donc, de la demande en hébergement sur la portion nord de la MRC des Basques, ce qui se traduit par de nouveaux projets. Ce serait le cas d'un hôtel avec salle de réunion dans le secteur de Trois-Pistoles. Plusieurs autres projets sont en construction ou en démarrage dans le secteur Saint-Mathieu, notamment une auberge sur quatre saisons qui offrirait prochainement des services de centre de santé homéopathique avec des massages et des bains aux algues, un projet de condos-hôtel par un promoteur privé, sans compter la mise en place de chalets au parc du Mont-Saint-Mathieu. C'est pourquoi la question de l'offre d'hébergement dans la MRC des Basques devra être étudiée de façon plus approfondie. Il serait intéressant de réaliser une étude sur la capacité de nuitée de la MRC des Basques, pour valider si le bassin de clientèle est suffisant pour les projets potentiels et brosser un portrait global de la situation. Cependant, il est certain qu'une mise en valeur du savoir traditionnel autochtone, au travers d'un établissement ayant un potentiel attractif et touristique fort pour la clientèle européenne, est un élément à caractère unique pour la MRC des Basques et la région du Bas-Saint-Laurent. Tel que mentionné précédemment, ce dernier pourrait contribuer par ricochet aux autres promoteurs en hébergement par une augmentation de la clientèle touristique en général.

6.3.4 Agir pour réduire les risques déterminants

L'analyse effectuée dans le cadre de cette étude a d'abord permis de relever différents risques associés aux potentiels de développement de chacun des secteurs du futur parc régional, pour ensuite identifier ceux qui peuvent influencer le projet au point de le modifier fortement. Ces risques déterminants doivent faire l'objet d'une attention particulière, en réalisant des actions visant à les réduire à un niveau acceptable pour le promoteur du projet et pour ses parties prenantes (bailleurs de fonds, organisme de réglementation...).

a. Aménagement du secteur Boisbouscache

La première action consiste à déterminer les besoins en infrastructures d'hébergement dans le secteur Boisbouscache, en particulier pour la chasse à l'original. Tel que mentionné

précédemment, cette forme de chasse représente pour le parc régional, une excellente opportunité de réaliser des ventes à court terme. Évidemment, cela nécessitera la fragmentation du territoire en zones de chasse ainsi qu'une offre d'hébergement en chalets pour de courts séjours.

L'étude de marché permettra de mieux comprendre les besoins de cette clientèle cible et d'évaluer l'offre des réserves fauniques et pourvoyeurs environnants. En se basant sur l'étude de marché, il sera possible d'établir des critères et normes à rencontrer au niveau des chalets pour l'hébergement des groupes de chasseurs d'originaux. C'est en se basant sur ces critères que le parc régional pourra évaluer l'état de chacun des chalets et des bâtiments qui pourraient être acquis du Club Appalaches. Les chalets récupérables pourront être proposés rapidement en location, tout en établissant pour chacun un plan progressif de mise à niveau, basé d'abord sur les besoins des groupes de chasseurs d'originaux mais aussi ceux des autres utilisateurs du territoire. Suite à l'évaluation, certains bâtiments pourraient être considérés irrécupérables et devront être démantelés. Afin de s'assurer que chacune des zones de chasse ait un chalet qui lui est propre, de nouvelles constructions pourraient être envisagées.

Au cours de ces démarches, un accompagnement par les spécialistes provinciaux de la gestion de la faune serait plus que souhaitable, d'abord pour établir les modalités de gestion du territoire de façon à bénéficier de mesures comparables à celles des Réserves fauniques (délimitation des zones de chasse, allocation d'un contingent d'originaux, durée de la saison), mais aussi pour établir un plan de protection qui mettra à contribution les agents de conservations de la faune, surtout lors des premières années d'opération.

Si l'établissement d'un partenariat avec la Réserve faunique Duchénier est envisagé, alors le parc régional devra amorcer rapidement des discussions en ce sens avec les représentants du Territoire populaire Chénier inc., afin d'établir les modalités et de mettre à profit l'expertise du personnel dans la planification et l'organisation du territoire Boisbouscache.

b. Aménagement du secteur Porc-Pic

Les premières actions seront en lien avec la construction des différents bâtiments, en particulier le bâtiment principal qui abritera l'hôtel, le restaurant, le musée, le centre spirituel et peut-être même, les aires communes associées aux logements locatifs de type « glamping ». Il faudra rapidement établir un plan de localisation des différents bâtiments, en s'assurant de respecter la tenue des terrains et le schéma d'aménagement. Par la suite, des plans et devis devront être préparés par des architectes et ingénieurs spécialisés à la fois dans les bâtiments qui combinent ces types d'usage ainsi que dans l'intégration de technologies pour une indépendance énergétique. L'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées devront aussi être abordés avec soin. Au cours de ces démarches, il faudra évaluer s'il vaut la peine d'obtenir une certification LEED.

Étant donnée la complexité du bâtiment principal, il serait souhaitable d'impliquer rapidement des experts aux premières étapes, notamment pour la planification de l'hébergement, des cuisines et du musée. Dans le même esprit, une collaboration devrait être demandée à des personnes ressources dans les ministères concernés (MAPAQ, MDDEFP,...) afin d'accompagner le parc régional tout au long de la démarche.

Parallèlement à ces démarches, le parc régional devra déterminer comment s'effectuera l'approvisionnement en bois pour la structure, un élément qui aura un fort impact sur le coût du bâtiment.

En lien avec la mise en service, il faudra établir précisément les processus opérationnels pour l'accueil, les communications les activités de restauration et d'hébergement, entre autres. Cela permettra de préciser les besoins en ressources matérielles et humaines, énonçant ainsi les hypothèses de coût du projet. Aussi, il serait important de prévoir comment les différents postes proposés seront comblés. D'ici cinq ans, avec les départs massifs à la retraite, plusieurs entreprises anticipent une pénurie de main d'œuvre, particulièrement en région.

c. Développement des activités

L'étude de marché permettra de préciser les besoins des clientèles qui seront visées. Il sera possible ensuite de développer une vision globale des activités qui seront proposées par le parc régional, en dressant un portrait des infrastructures et équipements déjà disponibles, puis en déterminant les aménagements qu'il reste à réaliser.

En lien avec la thématique autochtone qui sera associée au parc régional, il faudrait réaliser un inventaire des sites présentant un potentiel de mise en valeur, tels les sites de nature archéologique et les voies de passages en canot / portages, puis déterminer comment les mettre en valeur.

6.3.5 Effectuer les études de faisabilité

L'étude de marché et les différentes actions pour réduire le risque permettront de préciser le projet en vue de la préparation du plan d'affaires. Un plan d'affaires cohérent comporte habituellement trois grandes parties. La première partie présente les résultats de l'étude de marché, soit une description du marché visé, des clientèles cibles, de la concurrence et les avantages concurrentiels du projet. Ce sont sur ces éléments que reposent les hypothèses de revenus. La seconde partie aborde les différentes fonctions du projet, soit la gestion du marketing et des ventes, la gestion des opérations et de la production, la gestion des ressources humaines et enfin, la gestion comptable et financières. Cela permet de préciser les coûts des ressources humaines et matérielles qui seront nécessaires au projet. Enfin, la troisième partie présente des projections financières en se basant sur les hypothèses de revenus et de dépenses

énoncées aux sections précédentes, permettant d'établir les besoins en financement pour permettre la rentabilité du projet.

En parallèle au plan d'affaires, le parc régional devra préparer un plan provisoire d'aménagement et de gestion du parc, condition pour la reconnaissance du territoire comme parc régional par les instances décisionnelles provinciales, conformément au cadre de référence gouvernemental (MAMROT, 2006). Le plan provisoire devra aborder les éléments mentionnés sur la grille d'évaluation présentée en annexe du cadre de référence, lesquels reprennent parfois des éléments présentés au plan d'affaires. Les deux documents devront être faits en parallèle par les mêmes équipes afin d'assurer une certaine cohérence.

6.4 Recherche de financement

Pour un bailleur de fonds, la décision de financer ou non un projet répond à des règles bien précises et qui lui sont propres, quoique la plupart d'entre eux exige habituellement une participation financière du promoteur à son projet. Si le demandeur est le Parc Régional Inter Nations, il faudra prendre cet aspect en considération et peut-être, doter l'organisation d'une mise de fonds.

Cela dit, l'existence d'un fonds et le respect des critères d'admissibilités ne garantissent pas l'obtention d'argent. Il arrive qu'au moment de présenter le projet, les sommes prévues au programme ont déjà toutes été attribuées. Parfois, le projet n'arrive pas à franchir l'étape d'analyse approfondie ou encore, à se distinguer de plusieurs autres projets avec lesquels il se retrouve en compétition. S'il est retenu, le projet peut être soumis à une vérification diligente. Sans compter qu'un programme qui avait été ciblé peut disparaître avec un changement d'orientation gouvernementale.

À ce stade-ci du projet, la connaissance des partenaires financiers potentiels est plus importante que les programmes financiers offerts. Pour ces raisons, l'approche préconisée consiste à établir et maintenir de saines relations avec les organisations susceptibles de financer le projet. Voici la démarche proposée :

1. La MRC les Basques et la PNMV décident formellement des projets qui seront priorisés dans le cadre du Parc Régional Inter Nations ;
2. Un sommaire de projet est préparé, incluant une estimation des coûts, laquelle est basée sur des éléments concrets lorsque possible (par exemple, des soumissions) ;
3. Les partenaires financiers potentiels sont contactés individuellement, pour évaluer leur intérêt à financer le projet et le cas échéant, préciser les aspects qui retiennent davantage leur attention. Selon leurs réponses, il pourrait être nécessaire de diviser le projet en plusieurs phases ;

4. Une rencontre est tenue avec les bailleurs de fonds ciblés, afin de déterminer la forme d'une éventuelle participation et rechercher un arrimage entre eux, en ce qui a trait aux critères d'admissibilité et aux conditions à respecter. À noter : il est rare que les représentants des partenaires financiers se commettent à ce stade.
5. Le Parc Régional Inter Nations élabore un scénario optimal de financement, en intégrant d'abord les subventions, puis les prêts sans intérêt et finalement, les prêts avec intérêts.
6. Le dossier est officiellement présenté à chacun des bailleurs de fonds, pour décision.

Les lignes qui suivent donnent un aperçu de partenaires financiers susceptibles d'avoir un intérêt pour le projet de Parc Régional Inter Nations, autres que la PNMV, la MRC des Basques et le CLD des Basques.

Il y a d'abord la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent, qui possède différents programmes financiers visant à supporter ce type de projet, notamment le « Programme de développement régional et forestier (PDRF) - Volet Projets de développement régionaux » (<http://www.crebsl.org/soutien-financier/PDRF>) ainsi que le Fonds de développement régional (<http://www.crebsl.org/soutien-financier/fonds-de-developpement-regional>). D'ailleurs, l'implication de la CRÉ a déjà été évoquée au chapitre 5 de ce document, pour la promotion et la mise en valeur du bois.

L'implication de la SADC des Basques pourrait aussi être évaluée, par exemple via le programme « Initiative régionale stratégique » (http://www.sadcbasques.qc.ca/initiative_regionale_strategique.php). Au niveau régional, Développement économique Canada pourrait aussi être approché. L'un de ses programmes vise à doter une région d'un équipement collectif économique (<http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/equipement.html>). Toujours au niveau fédéral, le ministère Affaires autochtones et Développement du Nord Canada propose un ensemble de fonds au potentiel intéressant (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014444/1100100014445>).

La Fédération canadienne des municipalités offre le « Programme de partenariat en infrastructures communautaires, Premières Nations – Municipalités » qui comme son nom l'indique, vise à associer les Premières Nations et les municipalités afin d'améliorer les infrastructures communautaires (<http://www.fcm.ca/accueil/programmes/programme-de-partenariat-en-infrastructures-communautaires/%C3%A0-propos-du-programme.htm>).

Au provincial, le ministère Finance et Économie dispose d'un large éventail de programmes pour les projets d'affaires et les projets de développement. Des contacts devront être établis avec la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.

Tourisme Québec pourrait aussi être impliqué, par exemple via son « Programme d'aide stratégique aux projets touristiques » (<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=service&sqcid=2973>). Sans oublier les différentes

formes de financement proposées par Investissement Québec, notamment le « Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) » (<http://www.investquebec.com/fr/index.aspx?page=3190>).

Le Parc Régional Inter Nations et plus particulièrement, le secteur Boisbouscache, pourrait aussi intéresser le MDDEFP avec son programme d'ensemencement des lacs et cours d'eau (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/ensemencement/index.htm>). Dans une perspective à plus long terme, la Fondation de la faune du Québec propose le « Programme d'amélioration de la qualité de l'habitat du poisson (AQHA) » pour la réalisation d'aménagements fauniques ainsi que de nombreux autres programmes d'aide, notamment pour la gestion intégrée des ressources (http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/).

Enfin, la proximité du fleuve Saint-Laurent au niveau du secteur Porc-Pic ouvre la voie au programme d'accès public au fleuve du Plan d'action Saint-Laurent (http://planstlaurent.qc.ca/fr/usages/perennite_des_usages/acces_publics.html) et à une collaboration avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire.

7. Conclusion

La Première Nation Malécite de Viger (PNMV) et la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques désirent unir leurs forces pour mettre en place et exploiter le Parc régional Inter Nations, de façon à assurer un accès paisible et sécuritaire aux terres publiques pour l'ensemble de la population, tout en contribuant à revitaliser les communautés sur le territoire de la MRC des Basques, incluant les membres de la PNMV. Le projet se situant au stade de la préfaisabilité, un exercice de planification stratégique est apparu nécessaire pour maximiser sa viabilité. Pour ce faire, la PNMV et la MRC des Basques ont confié à Jérémie Caron, conseiller stratégique et scientifique, le mandat de préparer un plan stratégique de développement, afin de définir les bases, les orientations et les priorités de développement économique, culturel et touristique du projet. À partir des potentiels relevés, il s'agissait de déterminer les projets à mettre de l'avant, pour ensuite établir un plan d'action visant à réduire les risques à un niveau acceptable, à la fois pour les promoteurs et les différentes parties prenantes. À cette fin, la littérature a été passée en revue, puis des entrevues et des visites sur le terrain ont été effectuées pour chacun des cinq secteurs du futur parc régional, soit « Porc-Pic », « Boisbouscache », « Saint-Mathieu », « Lac Saint-Jean » et « Sainte-Françoise ».

Devant les nombreux potentiels de développement relevés, il devenait nécessaire de cibler ceux susceptibles de devenir à court terme des pôles d'attraction majeurs, favorisant du même coup les séjours touristiques dans la MRC. Le premier projet retenu consiste à implanter un bâtiment principal en bois de fort diamètre dans le secteur Porc-Pic, qui abritera un hôtel, un restaurant, un musée et un centre de ressourcement, auquel seront associés des logements locatifs de style « glamping ». Ce projet se démarquera par la mise en valeur de la culture et de la spiritualité autochtone à tous les niveaux, de l'architecture et de la disposition des bâtiments jusqu'aux services offerts au centre de ressourcement. Un second projet consiste à développer l'offre d'activités de plein air et l'hébergement sur le secteur Boisbouscache, en misant sur la chasse à l'orignal comme produit d'appel. La formule de tirage au sort proposée permettra du même coup de démocratiser l'accès à ce territoire unique. Le troisième projet consiste à développer des activités de plein air dans l'axe formé par les secteurs Porc-Pic, Saint-Mathieu, Boisbouscache et Réserve faunique Duchénier (camp Scott), en particulier des activités de longue randonnée. Les autres potentiels pourront être développés sur un horizon à plus long terme, sans restreindre la possibilité, pour les municipalités intéressées, de faire preuve de leadership en prenant en charge l'aménagement des secteurs non-priorisés du parc. Les autres orientations générales proposées consistent à préserver la qualité de l'expérience pour les utilisateurs du parc régional, à valoriser le matériau bois, à privilégier un approvisionnement local et à effectuer une gestion intégrée des ressources du parc régional.

Afin de vérifier la faisabilité du projet, la PNMV et la MRC des Basques auront d'abord à désigner un porteur du dossier, puis à susciter l'appropriation du projet par le milieu. S'ensuivront la réalisation de l'étude de marché et la mise en œuvre d'actions pour réduire les risques déterminants, puis la rédaction du plan d'affaires et du plan provisoire d'aménagement et de gestion du parc.

La PNMV est plus que déterminée à reprendre en charge l'occupation dynamique et la gestion de son territoire ancestral, incluant le TNO de Boisbouscache, pour lequel les droits de chasse, de pêche et de piégeage ont été consentis à un club privé en faisant fi des droits ancestraux des Malécites. La mise en place du Parc Régional Inter Nations représente un premier pas en ce sens, suggérant qu'il est possible d'établir des partenariats entre différentes nations occupant un même territoire, tout en recherchant une cohabitation harmonieuse et durable entre les autochtones et les communautés locales.

Références

Del Degan, Massé Experts-Conseils. 2008. *Stratégie pour le développement de séjours touristiques dans la MRC des Basques*. Rapport final présenté à Corporation du parc régional des Basques. 63 pages + Annexes.

Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL). 2013. *Nouveau régime forestier: grandes lignes et opportunités pour les autochtones*. Nikan, La voie des ODEC, Décembre 2013, volume 12, numéro 4. http://www.cdepnql.org/pdf/nikan/nikan_decembre_2013_fr.pdf (site consulté le 27 janvier 2014).

DelDegan, Massé et associés inc. 2007. *Plan de développement et d'aménagement du parc régional éclaté des Basques*. Rapport d'étape 1 présenté à Corporation du parc régional éclaté des Basques. 55 pages + Annexe.

Deneault, D. et G. Barthell. 2010. *Le Québec sur le podium*. Éditions Transcontinental. 286 pages.

Dorion, H et P Lahoud. 2011. *Le Québec à couper le souffle, 100 belvédères pour comprendre nos paysages*. Édition de l'homme. 338 p.

Écosociété Les Basques. 2010a. *Charte de L'écosociété les Basques*. 20 pages. Document consulté le 27 janvier 2014.

<http://www.mrcdesbasques.com/admin/useruploads/files/charteecosociete.pdf>

Écosociété Les Basques, 2010b. *Les forêts de proximité de l'Écosociété Les Basques*. 45 pages.

Faune-Experts. 2005. *Plan de mise en valeur récréotouristique du futur parc régional de Porc-Pic situé dans la municipalité de Saint-Simon de la MRC des Basques*. Pour la MRC des Basques. 24 pages + annexes.

Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Basques. Projet de loi no 206 (privé). <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2013PL206F.PDF> (site consulté le 31 janvier 2014)

Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT), 2013. *MRC des Basques: Répertoire des municipalités*. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/110/> (site consulté le 13 décembre 2013).

MAMROT, 2006. *Constitution d'un parc régional sur les terres du domaine public. Cadre de référence gouvernemental*. Ministères des Affaires municipales et des Régions. Février 1995, dernière révision juillet 2006. 23 pages.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2001. *Évaluation du potentiel d'exploitation faunique du territoire du Club Appalaches*. Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent. 13 pages.

MDDEFP, 2014. *Période de chasse sportive à l'original*. <http://mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation/chasse/pdf/chasse-original.pdf> (site consulté le 22 janvier 2014).

Route bleue du sud de l'estuaire (rbse). 2014. *Sentier maritime du Saint-Laurent, route bleue du sud de l'estuaire*. <http://www.rbse.ca/pages/francais/nos-acces/mrc-les-basques/saint-simon.php> (site consulté le 22 janvier 2014).

Annexe 1 : Liste des intervenants

Voici les intervenants qui ont été contactés et/ou rencontrés pour la cueillette d'informations (par ordre alphabétique) :

- Patrice Blais, directeur général de la MRC des Basques ;
- Claude Brière, coordonnateur des ententes de chasse, pêche et piégeage de la PNMV ;
- Laurence Côté-Cournoyer, Agente développement culturel de la PNMV ;
- Bertin Denis, préfet, MRC des Basques
- Jérôme Doucet-Caron, responsable des territoires fauniques structurés, MDDEFP ;
- Maxime Gendron, directeur général, Réserve faunique Duchénier ;
- Gilles Julien, directeur, MAMROT – direction régionale du Bas-Saint-Laurent ;
- Amélie Larouche, Chef conseillère PNMV ;
- Benoit Rheault, directeur général adjoint et aménagiste, MRC des Basques ;
- Marc-Antoine Rioux, directeur général du CLD des Basques ;
- Solenn Sanquer, chargé de projet à la MRC des Basques ;
- Les personnes présentes à la rencontre du 21 novembre 2013 de la Commission forestière de l'Écosociété Les Basques, Comité multiressources des TPI déléguées :
 - o *Membres votants :*
 - Jean-Noël Bolduc, maire de Saint Guy
 - Michel Colpron, maire de Sainte-Rita
 - Vital Ouellet, travailleur forestier
 - Isabelle Blouin, activités récréatives et environnement
 - Jean-Louis Gagnon, association de chasse et pêche des Basques
 - Marc-Antoine Rioux, CLD des Basques
 - o *Président :*
 - Bertin Denis, Préfet de la MRC des Basques
 - o *Personnes ressources :*
 - Gervais Beaulieu, SER des Basques
 - Viateur Gagnon, GFAT, directeur général
 - Robert Giguère, MRC des Basques, ingénieur forestier
 - Benoit Rheault, MRC des Basques, aménagiste
 - Michel Moreau, MRC des Basques, agent de développement rural
 - Solenn Sanquer, MRC des Basques, Chargée de projet
 - o *Invités :*
 - Maxime Gendron, Réserve faunique Duchénier, directeur général
 - Claude Brière, PNMV

Annexe 2. Description des différents types de risques

Catégories	Types de risques	Explications
liés aux projets	Techniques	en lien avec les activités visant à développer les produits – services - activités
	Commerciaux	en lien avec la stratégie de marketing, i.e. prix, place (distribution), promotion
	Opérationnels	concerne les opérations, la production
	Financiers	en lien avec la capacité d’obtenir le financement pour le projet
liées à l’équipe de gestion:	Dirigeants	Complémentarité des expertises, capacité de gestion
	Instances décisionnelles	Niveau d’implication, gouvernance, processus de suivi
Associés à des contraintes de l’environnement interne	Client	Influence par la marque, état du marché, nature du besoin (latent ou évident, achat fréquent ou unique, saisonnier ou à l’année), mode de paiements
	Fournisseur	Facilité d’approvisionnement, transport, réglementation, dépendance face à un fournisseur, modes de paiement
	Concurrent direct - indirect	Intensité de la concurrence, répartition des parts de marché, barrières à l’entrée, risques de guerre de prix, notoriété des concurrents, produits de substitution
	Obligations légales	Conformité aux réglementations (MAPAQ, MDDEFP,...), impacts sur l’environnement et leur gestion, respect du zonage municipal,...
Associés à des contraintes de l’environnement externe	Politique	Pouvoirs publics, groupes de pression, lobbys
	Économique	Évolution des indicateurs économiques pertinents : taux de chômage, taux de change, PIB, taux d’intérêt,...
	Socioculturel	Démographie, société en général, culture, consommation
	Technologique	Facteurs de production (matière première, processus), facteurs de ventes et distribution,...
	Écologique	Utilisation des ressources naturelles, récupération, développement durable, effet de la production – consommation sur l’environnement
	Légal	Ensemble des législations et règlement

Annexe 3. Modèle de création de valeur

La méthodologie développée par Deneault et Barthell (2010) permet d'identifier les avantages comparatifs et concurrentiels d'une entreprise, laquelle offre un produit et/ou un service à des clients et se retrouve ainsi en compétition avec d'autres entreprises.



Deneault, Dominic; Barthell, Guy, 2010, *Le Québec sur le podium*, Éditions Transcontinental, p.23

Cependant, cette méthodologie peut être adaptée à l'analyse stratégique de d'autres types de systèmes. Dans le cas présent, le système considéré est constitué des différentes superficies qui seraient incluses dans le futur Parc Régional Inter Nations. Considérées comme un tout, elles offrent un ensemble de produits et services à une clientèle composée de touristes et de la population locale. Ce faisant, ce territoire est en compétition avec d'autres territoires pour l'attraction et la rétention de ces clientèles.

Pour arriver à ses fins, le parc régional mise sur ses avantages comparatifs, soient sa localisation et ses ressources internes (étape 1), afin de créer un avantage concurrentiel aux yeux des clients ciblés (étape 2), ce qui amène une création de valeur économique (étape 3).

Ce document a été réalisé par :

M. Jérémie Caron, Biologiste et conseiller stratégique et scientifique et M. Emmanuel Caron, consultant, Développement économique durable

Pour la MRC des Basques et la Première Nation Malécite de Viger

Propositions d'actions

Projet de Parc Régional Inter-Nations

Automne 2014

Tournée de consultation Politique Nationale de la Ruralité 3 | MRC des Basques

Solenn Sanquer

Principes de base :

- Favoriser l'accès aux territoires publics à l'ensemble de la population
- Revitalisation
- Développement économique
- Appropriation du projet par l'ensemble de la collectivité de la MRC, les membres de la PNMV et particulièrement les municipalités limitrophes
- Environnement : préserver l'intégrité des écosystèmes plus sensibles et des paysages

Secteur	Orientation	Action	Échéancier			Éléments conditionnels
			5 ans	10 ans	20 ans	
Porc-Pic	Villégiature commerciale (architecture intégrée au paysage et d'inspiration malécite)	Réalisation d'une étude de marché	√			
		Implantation unités de glamping	√			Résultat étude
		Implantation d'une auberge (hôtel-restaurant-centre de ressourcement)		√		Résultat étude
		Implantation d'un camping (rustique et/ou prêt-à-camper)		√		Résultat étude
	Vitrine des cultures malécite et régionale	Réaliser une étude de potentiel archéologique (MRC au complet)	√			
		Mise en valeur (vitrine culturelle)		√		
	Développement d'activités récréotouristiques	Réalisation de sentiers pédestres et raquettes complémentaires en TPI	√			
		Halte maritime kayak		√		
		Activités d'interprétation	√			
		Activités escalade sur glace, plongée sous-marine, etc.		√		

Secteur	Orientation	Action	Échéancier			Éléments conditionnels
			5 ans	10 ans	20 ans	
Boisbouscache	Harmonisation des usages et démocratisation de l'accès au TNO	Création d'un réseau de sentiers récréotouristiques type longue randonnée notamment vers Village Scott et Parc Mont-Saint-Mathieu (motoneige, quad, pédestres, raquettes, skis, chien traîneaux, vélo de montagne, etc.)		√		Validation communautés
		Parcours en boucles accessibles à partir des villages environnants		√		
	Séjours chasse et pêche et villégiature lacustre	Réunir les conditions nécessaires à l'organisation et la gestion de tels séjours accessibles de manière équitable pour la population (tirage au sort)		√		Projet éolien ? Négociations Club Appalaches
	Érablière PNMV	Aménagement de type commercial avec potentiel récréotouristique	√			Démarches PNMV
Saint-Mathieu	Mise en réseau des attraits touristiques existants	Développer les projets sur le TNO en considérant les partenariats potentiels (ski, nautisme, vignoble, auberge, camping, golf, etc.)		√		
	Appui au développement d'activités complémentaires	Faciliter l'accès en kayak à la rivière du Sud-Ouest, promouvoir l'activité ; piste cyclable autour du petit lac, piste de ski de fonds petit lac-PMStM	√			
Village Scott	Développement du secteur en concertation avec la Réserve Duchénier	Contribuer à la mise à niveau de l'hébergement, au développement d'activités telles que définies dans le plan directeur 2015-2020	√			

Secteur	Orientation	Action	Échéancier			Éléments conditionnels
			5 ans	10 ans	20 ans	
Lac Saint-Jean	Améliorer l'accessibilité locale au site	Mise à niveau des infrastructures existantes (chemin d'accès, signalisation, sentiers)	√			
		Réaménagement d'un site de camping sauvage avec plateforme pour baignade		√		
		Prolongement du sentier autour du lac, mise en valeur des érables remarquables		√		
	Vitrine des cultures malécite et régionale	Mise en valeur		√		Résultats étude potentiel archéologique
	Mise en réseau des attraits touristiques	Développer un lien pédestre avec les municipalités limitrophes et vers le Village Scott		√		
Sainte-Françoise	Vocation ressources naturelles des TPI	Poursuivre l'aménagement forestier et la récolte de matière ligneuse	√	√	√	
		Évaluer la pertinence de l'exploitation de l'énergie éolienne	√	√	√	Si promoteur fait démarches en ce sens
		Développer le potentiel en lien avec les PFNL	√	√	√	Opportunités locales de cueillette et transformation
	Mise en réseau des attraits	Développer le lien avec le PMStM (ex sentier sentier ski de fond)	√			